

CATALOGUE DES FORMATIONS

Document actualisé le 4 juillet 2022

SCHILLER ADVISORY SAS – ODPC N° 99BQ

51 Boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - Tel : 09 75 18 18 75 - Email :
contact@schiller-advisory.com Site internet : www.schiller-advisory.com

TABLE DES MATIERES

99BQ2200001 - ODONTOLOGIE GERIATRIQUE	9
Prérequis	9
Résumé	9
Objectifs	10
Certification professionnelle visée	11
Méthodes pédagogiques	11
Conditions de validation et durée	12
Dates	12
Tarif	12
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	13
Statistiques d'inscription 2021	13
Statistiques de satisfaction 2021	13
Inscription / Contacts	13
99BQ2200003 - Professionnels de santé : Tous concernés, tous acteurs du dépistage organisé des cancers (sein, prostate, col de l'utérus, colon, rectum...)	14
Prérequis	14
Résumé et objectifs	14
Certification professionnelle visée	15
Méthodes pédagogiques	15
Conditions de validation et durée	15
Dates	16
Tarif	16
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	16
Statistiques d'inscription 2021	16
Statistiques de satisfaction 2021	16
Inscription / Contacts	17
99BQ2200004 - Prise en charge médicale, diététique, psychologique et physique de l'obésité en pédiatrie	18
Prérequis	18
Résumé et objectifs	18
Certification professionnelle visée	19
Méthodes pédagogiques	19
Conditions de validation et durée	20
Dates	20
Tarif	20
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	20
Statistiques d'inscription 2021	21

Statistiques de satisfaction 2021	21
Inscription / Contacts	21
99BQ2200007 Cahier Médicours - Professionnels de santé : Tous concernés, tous acteurs du dépistage organisé des cancers (sein, prostate, col de l'utérus, colon, rectum...)	22
Prérequis	22
Résumé et Objectifs	22
Certification professionnelle visée	23
Méthodes pédagogiques	23
Conditions de validation et durée	24
Dates	24
Tarif	24
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	24
Statistiques d'inscription 2021	25
Statistiques de satisfaction 2021	25
Inscription / Contacts	25
99BQ2200008 - Cahier Médicours - Prise en charge médicale, diététique, psychologique et physique de l'obésité en pédiatrie	26
Prérequis	26
Résumé et Objectifs	26
Certification professionnelle visée	27
Méthodes pédagogiques	28
Conditions de validation et durée	28
Dates	28
Tarif	28
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	29
Statistiques d'inscription 2021	29
Statistiques de satisfaction 2021	29
Inscription / Contacts	29
99BQ2200008 - Cahier Médicours - Repérage et prise en charge psychologique et physique de l'obésité en pédiatrie par l'IDE	30
Prérequis	30
Résumé et Objectifs	30
Certification professionnelle visée	31
Méthodes pédagogiques	31
Conditions de validation et durée	32
Dates	32
Tarif	32
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	32

Statistiques d'inscription 2021	33
Statistiques de satisfaction 2021	33
Inscription / Contacts	33
99BQ2200010 - Cahier Médicours - Biomédicaments et médicaments biosimilaires à l'officine	34
Prérequis	34
Résumé et Objectifs	34
Certification professionnelle visée	35
Méthodes pédagogiques	35
Conditions de validation et durée	35
Dates	36
Tarif	36
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	36
Statistiques d'inscription 2021	36
Statistiques de satisfaction 2021	37
Inscription / Contacts	37
99BQ2200012 - E-Learning - Biomédicaments et médicaments biosimilaires à l'officine	38
Prérequis	38
Résumé et objectifs	38
Certification professionnelle visée	39
Méthodes pédagogiques	39
Conditions de validation et durée	39
Dates	40
Tarif	40
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	40
Statistiques d'inscription 2021	40
Statistiques de satisfaction 2021	41
Inscription / Contacts	41
99BQ2200015 - E-learning - Le masseur-kinésithérapeute face à la fibromyalgie	42
Prérequis	42
Résumé et objectifs	42
Certification professionnelle visée	42
Méthodes pédagogiques	42
Conditions de validation et durée	43
Dates	43
Tarif	43
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	44
Statistiques d'inscription 2021	44

Statistiques de satisfaction 2021	44
Inscription / Contacts	44
99BQ2200016 - Cahier Kinécours - Le masseur-kinésithérapeute face à la fibromyalgie	45
Prérequis	45
Résumé et Objectifs	45
Certification professionnelle visée	46
Méthodes pédagogiques	46
Conditions de validation et durée	47
Dates	47
Tarif	47
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	48
Statistiques d'inscription 2021	48
Statistiques de satisfaction 2021	48
Inscription / Contacts	48
99BQ2200017 - E-Learning PRISE EN SOINS DES PATIENTS SOUS PERFUSION PAR LES IDE	49
Prérequis	49
Résumé et objectifs	49
Certification professionnelle visée	50
Méthodes pédagogiques	50
Conditions de validation et durée	50
Dates	50
Tarif	51
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	51
Statistiques d'inscription 2021	51
Statistiques de satisfaction 2021	51
Inscription / Contacts	51
99BQ2200018 -Cahier Médicours - PRISE EN SOINS DES PATIENTS SOUS PERFUSION PAR LES IDE	53
Prérequis	53
Résumé et Objectifs	53
Certification professionnelle visée	54
Méthodes pédagogiques	54
Conditions de validation et durée	54
Dates	54
Tarif	55
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	55
Statistiques d'inscription 2021	55
Statistiques de satisfaction 2021	55

Inscription / Contacts	55
99BQ2200022 - Professionnels de santé – Tous concernés, tous acteurs de l'Éducation Thérapeutique du Patient	57
Prérequis	57
Résumé et Objectifs	57
Certification professionnelle visée	58
Méthodes pédagogiques	58
Conditions de validation et durée	59
Dates	59
Tarif	59
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	59
Statistiques d'inscription 2021	60
Statistiques de satisfaction 2021	60
Inscription / Contacts	60
99BQ2200023 - Cahier Médicours - Professionnels de santé – Tous concernés, tous acteurs de l'Éducation Thérapeutique du Patient	61
Prérequis	61
Résumé et Objectifs	61
Certification professionnelle visée	62
Méthodes pédagogiques	62
Conditions de validation et durée	63
Dates	63
Tarif	63
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	63
Statistiques d'inscription 2021	64
Statistiques de satisfaction 2021	64
Inscription / Contacts	64
99BQ2200025 - Professionnels de santé – Tous concernés, tous engagés pour la promotion de la bientraitance	65
Prérequis	65
Résumé et objectifs	65
Certification professionnelle visée	66
Méthodes pédagogiques	66
Conditions de validation et durée	66
Dates	67
Tarif	67
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	67
Statistiques d'inscription 2021	67
Statistiques de satisfaction 2021	68

Inscription / Contacts	68
99BQ2200026 - Cahier Médicours - Professionnels de santé – Tous concernés, tous engagés pour la promotion de la bientraitance	69
Prérequis	69
Résumé et Objectifs	69
Certification professionnelle visée	70
Méthodes pédagogiques	70
Conditions de validation et durée	70
Dates	71
Tarif	71
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	71
Statistiques d'inscription 2021	71
Statistiques de satisfaction 2021	72
Inscription / Contacts	72
99BQ2200029 - Cancers VADS : Le rôle du Chirurgien-Dentiste	73
Prérequis	73
Résumé et objectifs	73
Certification professionnelle visée	74
Méthodes pédagogiques	75
Conditions de validation et durée	75
Dates	75
Tarif	75
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	76
Statistiques d'inscription 2021	76
Statistiques de satisfaction 2021	76
Inscription / Contacts	76
FINANCEMENT DES FORMATIONS	77
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU 01/01/2022	77
PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES	80
REGLEMENT INTERIEUR	87
INFORMATIONS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	89
PROCEDURE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS	90

99BQ2200001 - ODONTOLOGIE GERIATRIQUE

Prérequis

Formation réservée aux détenteurs d'un diplôme de docteur en chirurgie dentaire, inscrits à l'Ordre National des Chirurgiens Dentistes et exerçant en France.

La formation se déroulant en e-learning, il est indispensable de disposer d'un appareil connecté (ordinateur équipé du navigateur Chrome ou Firefox, tablette ou smartphone Android ou iOS) et d'une connexion internet

Résumé

Dans son ouvrage collectif « risques médicaux » édition 2013, l'ADF définit le patient âgé comme une personne âgée de plus de 75 ans ou de plus de 65 ans poly pathologique.

Que représente cette population ? En 2020 en France, selon l'INSEE, près d'un habitant sur 10 est âgé de plus de 75 ans (contre un sur 15 il y a vingt ans). Les personnes âgées de plus de 65 ans, représentent quant à elles 20,5 % de la population (contre environ 15% il y a vingt ans).

De plus, l'INSEE constate que le vieillissement de la population s'est accéléré depuis 2011 et elle prévoit une augmentation encore plus forte d'ici à 2040. Plus d'un quart de la population dépasserait alors ce seuil de 65 ans.

Cette forte augmentation est inéluctable et impose au praticien de s'interroger sur l'attitude spécifique à adopter face à cette problématique.

Pour les chirurgiens-dentistes, les difficultés et les problématiques posées sont en effet multiples:

- Augmentation du pourcentage de personnes âgées, voire très âgées dans leur patientèle avec un accroissement du nombre de patients dépendants ou en perte d'autonomie.
- Situations buccales dégradées compte tenu de la sénescence des organes, de l'état général et des interactions médicamenteuses.
- Augmentation de la prévalence des maladies chroniques.
- Prises en charges souvent de plus en plus lourdes et complexes.

- Multiplicité des structures de prise charge médico-sociales, ce qui pose des problèmes de protection juridique faisant courir au praticien un risque médico-légal.

Pour des praticiens, souvent formatés à faire tendre leurs soins vers un type de représentation buccale idéale (des dents blanches, propres, alignées et restaurées grâce aux données acquises de la science), on peut comprendre que ces patients soient difficiles à aborder : leur gestion thérapeutique est atypique, chronophage et le relationnel souvent difficile. S'y ajoutent des difficultés psychologiques de projection personnelle, de sentiment d'intrusion, de peur voire de répulsion mais aussi, souvent, un sentiment d'impuissance thérapeutique. De nombreuses études concernant les soignants confirment ces difficultés compréhensibles.

Malgré cela, la profession doit faire face à ces défis. Elle ne peut pas négliger, malgré toutes les difficultés, 20% - et bientôt 25% - de la population française.

Pour soigner une personne âgée sans prendre de risques quant aux aspects médicaux et juridiques, le praticien devra connaître le contexte médical de son patient mais aussi tenir compte de ses capacités cognitives, de sa structure de vie et de son environnement.

Il ne s'agit plus, pour le chirurgien-dentiste, de simplement proposer une prise en charge buccale optimale mais de tenir compte de tout ce contexte dans lequel l'individualisation de la relation thérapeutique est encore plus la règle qu'avec ses autres patients. Il devra savoir évaluer, sereinement, le rapport bénéfice-risque de ses interventions et, même, savoir adopter, sans honte, une forme d'attitude « palliative » buccale.

Objectifs

Le cursus universitaire initial du diplôme de chirurgien-dentiste prend peu en compte l'odontologie gériatrique. Ainsi, les praticiens connaissent souvent mal l'environnement de la personne âgée et son contexte clinique particulier.

Cette formation permet donc à des praticiens expérimentés de mettre à jour leurs connaissances quant à ces prises en charge médicales qui ont

considérablement évolué ces dernières années mais aussi à des confrères plus jeunes d'appréhender des problématiques peu évoquées dans leur cursus.

En détail, cette formation e-learning en odontologie gériatrique a pour objectifs de développer les aptitudes suivantes:

- Identification des typologies de personnes âgées pour adapter ses thérapeutiques.
- Connaissance, prévention et gestion des risques associés aux pathologies et traitements du patient âgé au cabinet dentaire et lui permettre l'identification des patients et situations présentant un risque médical (diabète, pathologies cardiovasculaires, cancers, etc..)
- Connaissance des limites de prise en charge au cabinet dentaire, en spécifiant les indications d'un recours aux structures hospitalières et /ou spécialisées.
- Sensibilisation aux différents contextes juridiques en cas de perte de capacité juridique du patient.

Elle a également pour objectifs de développer les compétences suivantes :

- Faciliter la prise en charge coordonnée par une vision de l'environnement des personnes âgées (domicile, institution, aidants, personnels de soins..).
- Rechercher l'obtention du consentement éclairé.

Pour atteindre ces objectifs, la formation sera organisée sous forme de 17 modules indépendants, correspondants chacun à une problématique posée. Elle donnera abondamment la parole à des spécialistes dans les domaines abordés : gériatrie, bien sûr, mais aussi cancérologie, rhumatologie, diabétologie, douleur, etc.).

Enfin, ces modules seront entrecoupés de pastilles de quelques minutes portant sur divers cas pratiques, parenthèses cliniques, réponses à des idées reçues, etc...

Certification professionnelle visée

Cette formation ne permet d'obtenir aucune certification professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Accès pour la durée de la formation à une plateforme e-learning comprenant :

- Des vidéos
- Un support powerpoint résumant les principaux points abordés
- Une bibliothèque de ressources documentaires
- Deux modules de quizz

Chaque vidéo prend la forme d'une e-leçon conforme aux recommandations HAS.

La formation débute et se conclut par un test de positionnement conforme au modèle de Kirkpatrick

Conditions de validation et durée

Pour valider la formation, le participant doit avoir été connecté 7 heures minimum à la plateforme et avoir réalisé le quizz d'entrée et le quizz de sortie. Cependant, aucune note minimale au quizz n'est requise pour valider la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation est remise au participant

Accès illimité à la plateforme pendant toute la session de formation.
7h de connexion minimum pour valider la formation.

Dates

Les dates des prochaines sessions à retrouver sur le site de l'Agence DPC.

Elles sont susceptibles de modifications et sous réserve de 5 inscrits minimum à la session.

Tarif

Financement ANDPC : 196€/participant

Financement personnel/OPCO : 159€/participant

(TVA non applicable – article 261-4-4 du code général des impôts)

[Accessibilité aux personnes en situation de handicap](#)

Schiller Advisory est engagé dans une démarche d'adaptation de ses formations aux publics en situation de handicap.

Si vous craignez que votre handicap pose problème dans l'utilisation de la plateforme, contactez notre équipe du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 ou notre référent handicap par mail à handicap@schiller-advisory.com afin de déterminer les accommodements éventuels à mettre en place.

Si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre formation à votre handicap, nous vous redirigerons vers des interlocuteurs en mesure de vous proposer une formation adaptée

[Statistiques d'inscription 2021](#)

Formation non proposée en 2021

[Statistiques de satisfaction 2021](#)

Formation non proposée en 2021

[Inscription / Contacts](#)

Pour obtenir plus d'information ou vous inscrire, contactez notre équipe, disponible du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com.

Vous pouvez également vous inscrire dans nos locaux de Versailles, 2 place de Touraine, 78000 VERSAILLES ou de Saint Cloud, 1 rue royale, 92210 SAINT CLOUD.

Dans les deux cas, assurez-vous de disposer de votre numéro RPPS et d'un accès à votre adresse e-mail.

99BQ2200003 - Professionnels de santé : Tous concernés, tous acteurs du dépistage organisé des cancers (sein, prostate, col de l'utérus, colon, rectum...)

Prérequis

Cette formation est destinée à tout professionnel de santé au contact de patients ciblé par les stratégies de dépistage organisé des cancers.

Si seuls les médecins sont à même de diagnostiquer un cancer, il est de la responsabilité de tous les soignants d'orienter les patients vers les campagnes de dépistage adaptées à son profil.

La formation se déroulant en e-learning, il est indispensable de disposer d'un appareil connecté (ordinateur équipé du navigateur Chrome ou Firefox, tablette ou smartphone Android ou iOS) et d'une connexion internet

Résumé et objectifs

Depuis près de 20 ans, le cancer est la première cause de mortalité en France. Son bilan s'élève à 157'000 décès en 2018.

On estime qu'un homme sur 5 et une femme sur 6 développeront un cancer au cours de leur vie. Chez l'homme, le cancer de la prostate est le plus fréquent, suivi par le cancer du poumon et le cancer colo-rectal. Chez la femme, le cancer du sein est le plus fréquent suivi par le cancer colo-rectal et le cancer du poumon.

Le dépistage précoce de cette maladie augmente considérablement l'efficacité de la prise en charge du patient. Des tests diagnostiques simples et facilement accessibles existent pour certains cancers asymptomatiques à des stades précoces, par exemple le cancer colo rectal et le cancer du sein.

La participation des personnes concernés aux programmes de dépistage organisé demeure insuffisante. Pour y remédier, chaque professionnel de santé doit donc s'engager dans une démarche d'orientation des patients concernés vers ces programmes de dépistage et de diffusion des connaissances à propos de ces actions de prévention.

Cette action de formation s'adresse donc à tous les professionnels de la santé en contact avec les publics cibles des programmes de dépistage organisé des cancers.

Document actualisé le 4 Juillet 2022

SCHILLER ADVISORY SAS – ODPC N° 99BQ

51 Boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - Tel : 09 75 18 18 75 - Email :
contact@schiller-advisory.com Site internet : www.schiller-advisory.com

Elle a pour objectifs :

- De rappeler aux professionnels de santé les caractéristiques des cancers en question.
- De présenter les outils diagnostiques des cancers en question.
- D'aider à l'identification du niveau de risque de chaque patient.
- D'aider à l'orientation du patient vers la stratégie de dépistage adéquate
- De permettre aux professionnels d'expliquer au patient les risques associés à ces dépistages.
- De mener une réflexion éthique sur l'importance de respecter le choix du patient.

Certification professionnelle visée

Cette formation ne permet d'obtenir aucune certification professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Accès pour la durée de la formation à une plateforme e-learning comprenant :

- Des vidéos
- Un support powerpoint résumant les principaux points abordés
- Une bibliothèque de ressources documentaires
- Deux modules de quizz

Chaque vidéo prend la forme d'une e-leçon conforme aux recommandations HAS.

La formation débute et se conclut par un test de positionnement conforme au modèle de Kirkpatrick

Conditions de validation et durée

Pour valider la formation, le participant doit avoir été connecté 7 heures minimum à la plateforme et avoir réalisé le quizz d'entrée et le quizz de sortie. Cependant, aucune note minimale au quizz n'est requise pour valider la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation est remise au participant

Accès illimité à la plateforme pendant toute la session de formation.

7h de connexion minimum pour valider la formation.

Dates

Les dates des prochaines sessions à retrouver sur le site de l'Agence DPC.

Elles sont susceptibles de modifications et sous réserve de 5 inscrits minimum à la session.

Tarif

Financement ANDPC : 490€/participant

Financement personnel/OPCO : 245€/participant

(TVA non applicable – article 261-4-4 du code général des impôts)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Schiller Advisory est engagé dans une démarche d'adaptation de ses formations aux publics en situation de handicap.

Si vous craignez que votre handicap pose problème dans l'utilisation de la plateforme, contactez notre équipe du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 ou notre référent handicap par mail à handicap@schiller-advisory.com afin de déterminer les accommodements éventuels à mettre en place.

Si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre formation à votre handicap, nous vous redirigerons vers des interlocuteurs en mesure de vous proposer une formation adaptée

Statistiques d'inscription 2021

Formation non proposée en 2021

Statistiques de satisfaction 2021

Formation non proposée en 2021



Inscription / Contacts

Pour obtenir plus d'information ou vous inscrire, contactez notre équipe, disponible du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com.

Vous pouvez également vous inscrire dans nos locaux de Versailles, 2 place de Touraine, 78000 VERSAILLES ou de Saint Cloud, 1 rue royale, 92210 SAINT CLOUD.

Dans les deux cas, assurez-vous de disposer de votre numéro RPPS et d'un accès à votre adresse e-mail.

Document actualisé le 4 juillet 2022

SCHILLER ADVISORY SAS – ODPC N° 99BQ

51 Boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - Tel : 09 75 18 18 75 - Email : contact@schiller-advisory.com Site internet : www.schiller-advisory.com

99BQ2200004 - Prise en charge médicale, diététique, psychologique et physique de l'obésité en pédiatrie

Prérequis

L'action est réservée aux médecins généralistes en exercice

La formation se déroulant en e-learning, il est indispensable de disposer d'un appareil connecté (ordinateur équipé du navigateur Chrome ou Firefox, tablette ou smartphone Android ou iOS) et d'une connexion internet

Résumé et objectifs

La promotion des comportements favorables à la santé incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière vise principalement à lutter contre l'obésité et la dénutrition. C'est aussi un élément de lutte efficace contre les maladies cardiovasculaires, les cancers, d'autres maladies chroniques, dont les affections de longue durée à travers par exemple l'activité physique adaptée.

L'obésité est une question de santé publique pour deux raisons majeures : sa fréquence et son coût.

En France, chez l'adulte, la prévalence de l'obésité est estimée à 17% et l'excès de poids concerne près de la moitié de la population. Chez les enfants de 6 à 17 ans, la prévalence du surpoids est estimée à 17%, dont 4% d'obèses.

Le coût social de la surcharge pondérale est très élevé. Il avoisine les 20 milliards d'euros (1% du Produit Intérieur Brut) sur l'année 2012, selon la Direction Générale du Trésor, qui note, en 2016, que les mesures pertinentes mises en place sont encore insuffisantes face aux risques sanitaires encourus.

En France, en 2018, on estimerait à 2 millions le nombre d'individus souffrant de dénutrition, pathologie fréquente en milieu hospitalier (évaluée de 40 à 60 % selon les services) et en institutions (estimée à 27%) chez les personnes âgées. La prévalence de la dénutrition augmente avec l'âge et est une complication après chirurgie bariatrique qui doit être dépistée et prise en charge.

Les résultats de l'étude Esteban mettent aussi en lumière des niveaux d'activité physique encore faibles et une sédentarité élevée chez les adultes et les enfants résidant en France

Document actualisé le 4 Juillet 2022

SCHILLER ADVISORY SAS – ODPC N° 99BQ

51 Boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - Tel : 09 75 18 18 75 - Email :
contact@schiller-advisory.com Site internet : www.schiller-advisory.com

métropolitaine en 2015, ainsi qu'une dégradation quasi-générale de ces indicateurs au cours des 10 dernières années.

La philosophie générale de cette action sera de sensibiliser les médecins à suspecter rapidement les enfants à risque ; à prendre en charge les enfants en surpoids et en obésité en recherchant les causes et les complications ; à les encourager à travailler en réseau en intégrant les ressources territoriales paramédicales (diététiciens et psychologues, CMP) et les structures sportives de proximité adaptées.

Cette action de aura pour objectifs :

- De faire évoluer les pratiques professionnelles des médecins généralistes pour dépister précocement les facteurs de risques prédisposant à la prise de poids chez les enfants.
- De suivre régulièrement ces enfants pour dépister des complications métaboliques, respiratoires, orthopédiques, psycho-sociales.
- De réévaluer leur connaissance sur les causes de l'obésité commune et de suspecter une obésité secondaire.
- De mettre en place un suivi pluridisciplinaire avec l'aide de diététiciens et de psychologues formés au suivi des enfants obèses et en surpoids.
- De promouvoir l'activité physique adaptée et de lutter contre la sédentarité des jeunes.
- De détecter des pathologies psychiatriques associées et de les adresser à des pédo-psychiatres ou au CMP.
- D'adresser à des confrères endocrinologues si une pathologie endocrinienne est suspectée.
- D'orienter les patients dans les CSO (Centre spécialisé en obésité) et dans les hôpitaux où il existe une consultation obésité spécialisée pour les obésités morbides.
- D'orienter des patients dans des centre CSO pour une prise en charge de chirurgie bariatrique.

Certification professionnelle visée

Cette formation ne permet d'obtenir aucune certification professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Accès pour la durée de la formation à une plateforme e-learning comprenant :

- Des vidéos
- Un support powerpoint résumant les principaux points abordés
- Une bibliothèque de ressources documentaires

- Deux modules de quizz

Chaque vidéo prend la forme d'une e-leçon conforme aux recommandations HAS.

La formation débute et se conclut par un test de positionnement conforme au modèle de Kirkpatrick

Conditions de validation et durée

Pour valider la formation, le participant doit avoir été connecté 9 heures minimum à la plateforme et avoir réalisé le quizz d'entrée et le quizz de sortie. Cependant, aucune note minimale au quizz n'est requise pour valider la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation est remise au participant

Accès illimité à la plateforme pendant toute la session de formation.
9h de connexion minimum pour valider la formation.

Dates

Les dates des prochaines sessions à retrouver sur le site de l'Agence DPC.

Elles sont susceptibles de modifications et sous réserve de 5 inscrits minimum à la session.

Tarif

Financement ANDPC : 630€/participant

Financement personnel/OPCO : 380€/participant

(TVA non applicable - article 261-4-4 du code général des impôts)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Schiller Advisory est engagé dans une démarche d'adaptation de ses formations aux publics en situation de handicap.

Si vous craignez que votre handicap pose problème dans l'utilisation de la plateforme, contactez notre équipe du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 ou notre référent handicap par mail à handicap@schiller-advisory.com afin de déterminer les accommodements éventuels à mettre en place.

Si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre formation à votre handicap, nous vous redirigerons vers des interlocuteurs en mesure de vous proposer une formation adaptée

[Statistiques d'inscription 2021](#)

Formation non proposée en 2021

[Statistiques de satisfaction 2021](#)

Formation non proposée en 2021

[Inscription / Contacts](#)

Pour obtenir plus d'information ou vous inscrire, contactez notre équipe, disponible du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com.

Vous pouvez également vous inscrire dans nos locaux de Versailles, 2 place de Touraine, 78000 VERSAILLES ou de Saint Cloud, 1 rue royale, 92210 SAINT CLOUD.

Dans les deux cas, assurez-vous de disposer de votre numéro RPPS et d'un accès à votre adresse e-mail.

99BQ2200007 Cahier Médicours - Professionnels de santé : Tous concernés, tous acteurs du dépistage organisé des cancers (sein, prostate, col de l'utérus, colon, rectum...)

Prérequis

Cette formation est destinée à tout professionnel de santé au contact de patients ciblé par les stratégies de dépistage organisé des cancers.

Si seuls les médecins sont à même de diagnostiquer un cancer, il est de la responsabilité de tous les soignants d'orienter les patients vers les campagnes de dépistage adaptées à son profil.

La formation se déroulant en non présentiel non connecté, il est indispensable de disposer d'un appareil équipé d'un port USB (ordinateur équipé du navigateur Chrome ou Firefox, tablette ou smartphone Android ou iOS) mais pas nécessairement d'une connexion internet

Résumé et Objectifs

Depuis près de 20 ans, le cancer est la première cause de mortalité en France. Son bilan s'élève à 157'000 décès en 2018.

On estime qu'un homme sur 5 et une femme sur 6 développeront un cancer au cours de leur vie. Chez l'homme, le cancer de la prostate est le plus fréquent, suivi par le cancer du poumon et le cancer colo-rectal. Chez la femme, le cancer du sein est le plus fréquent suivi par le cancer colo-rectal et le cancer du poumon.

Le dépistage précoce de cette maladie augmente considérablement l'efficacité de la prise en charge du patient. Des tests diagnostiques simples et facilement accessibles existent pour certains cancers asymptomatiques à des stades précoces, par exemple le cancer colo rectal et le cancer du sein.

La participation des personnes concernés aux programmes de dépistage organisé demeure insuffisante. Pour y remédier, chaque professionnel de santé doit donc s'engager dans une démarche d'orientation des patients concernés

vers ces programmes de dépistage et de diffusion des connaissances à propos de ces actions de prévention.

Cette action de formation s'adresse donc à tous les professionnels de la santé en contact avec les publics cibles des programmes de dépistage organisé des cancers.

Elle a pour objectifs :

- De rappeler aux professionnels de santé les caractéristiques des cancers en question.
- De présenter les outils diagnostiques des cancers en question.
- D'aider à l'identification du niveau de risque de chaque patient.
- D'aider à l'orientation du patient vers la stratégie de dépistage adéquate
- De permettre aux professionnels d'expliquer au patient les risques associés à ces dépistages.
- De mener une réflexion éthique sur l'importance de respecter le choix du patient.

Certification professionnelle visée

Cette formation ne permet d'obtenir aucune certification professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Livraison au bénéficiaire d'un cahier documentaire comportant :

- Des éléments de cours
- Des espaces de prise de note
- Deux quizz

Ce cahier est accompagné d'une clé USB contenant :

- Des vidéos
- Un support powerpoint résumant les principaux points abordés
- Une bibliothèque de ressources documentaires

Chaque vidéo prend la forme d'une e-leçon conforme aux recommandations HAS.

La formation débute et se conclut par un test de positionnement conforme au modèle de Kirkpatrick

Conditions de validation et durée

Pour valider la formation, le participant doit avoir consacré minimum 7 heures à l'étude du cahier, avoir réalisé le quizz d'entrée et le quizz de sortie, et attester de ces éléments en remplissant une attestation sur l'honneur. Cependant, aucune note minimale au quizz n'est requise pour valider la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation est remise au participant

Dates

Les dates des prochaines sessions à retrouver sur le site de l'Agence DPC.

Elles sont susceptibles de modifications et sous réserve de 5 inscrits minimum à la session.

Tarif

Financement ANDPC : 490€/participant

Financement personnel/OPCO : 245€/participant

(TVA non applicable – article 261-4-4 du code général des impôts)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Schiller Advisory est engagé dans une démarche d'adaptation de ses formations aux publics en situation de handicap.

Si vous craignez que votre handicap pose problème dans l'utilisation de la plateforme, contactez notre équipe du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 ou notre référent handicap par mail à handicap@schiller-advisory.com afin de déterminer les accommodements éventuels à mettre en place.

Si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre formation à votre handicap, nous vous redirigerons vers des interlocuteurs en mesure de vous proposer une formation adaptée

[Statistiques d'inscription 2021](#)

Formation non proposée en 2021

[Statistiques de satisfaction 2021](#)

Formation non proposée en 2021

[Inscription / Contacts](#)

Pour obtenir plus d'information ou vous inscrire, contactez notre équipe, disponible du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com.

Vous pouvez également vous inscrire dans nos locaux de Versailles, 2 place de Touraine, 78000 VERSAILLES ou de Saint Cloud, 1 rue royale, 92210 SAINT CLOUD.

Dans les deux cas, assurez-vous de disposer de votre numéro RPPS et d'un accès à votre adresse e-mail.

99BQ2200008 - Cahier Médicours - Prise en charge médicale, diététique, psychologique et physique de l'obésité en pédiatrie

Prérequis

L'action est réservée aux médecins généralistes en exercice.

La formation se déroulant en non présentiel non connecté, il est indispensable de disposer d'un appareil équipé d'un port USB (ordinateur équipé du navigateur Chrome ou Firefox, tablette ou smartphone Android ou iOS) mais pas nécessairement d'une connexion internet

Résumé et Objectifs

La promotion des comportements favorables à la santé incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière vise principalement à lutter contre l'obésité et la dénutrition. C'est aussi un élément de lutte efficace contre les maladies cardiovasculaires, les cancers, d'autres maladies chroniques, dont les affections de longue durée à travers par exemple l'activité physique adaptée.

L'obésité est une question de santé publique pour deux raisons majeures : sa fréquence et son coût.

En France, chez l'adulte, la prévalence de l'obésité est estimée à 17% et l'excès de poids concerne près de la moitié de la population. Chez les enfants de 6 à 17 ans, la prévalence du surpoids est estimée à 17%, dont 4% d'obèses.

Le coût social de la surcharge pondérale est très élevé. Il avoisine les 20 milliards d'euros (1% du Produit Intérieur Brut) sur l'année 2012, selon la Direction Générale du Trésor, qui note, en 2016, que les mesures pertinentes mises en place sont encore insuffisantes face aux risques sanitaires encourus.

En France, en 2018, on estimerait à 2 millions le nombre d'individus souffrant de dénutrition, pathologie fréquente en milieu hospitalier (évaluée de 40 à 60 % selon les services) et en institutions (estimée à 27%) chez les personnes âgées. La prévalence de la dénutrition augmente avec l'âge et est une complication après chirurgie bariatrique qui doit être dépistée et prise en charge.

Les résultats de l'étude Esteban mettent aussi en lumière des niveaux d'activité physique encore faibles et une sédentarité élevée chez les adultes et les enfants résidant en France métropolitaine en 2015, ainsi qu'une dégradation quasi-générale de ces indicateurs au cours des 10 dernières années.

La philosophie générale de cette action sera de sensibiliser les médecins à suspecter rapidement les enfants à risque ; à prendre en charge les enfants en surpoids et en obésité en recherchant les causes et les complications ; à les encourager à travailler en réseau en intégrant les ressources territoriales paramédicales (diététiciens et psychologues, CMP) et les structures sportives de proximité adaptées.

Cette action de aura pour objectifs :

- De faire évoluer les pratiques professionnelles des médecins généralistes pour dépister précocement les facteurs de risques prédisposant à la prise de poids chez les enfants.
- De suivre régulièrement ces enfants pour dépister des complications métaboliques, respiratoires, orthopédiques, psycho-sociales.
- De réévaluer leur connaissance sur les causes de l'obésité commune et de suspecter une obésité secondaire.
- De mettre en place un suivi pluridisciplinaire avec l'aide de diététiciens et de psychologues formés au suivi des enfants obèses et en surpoids.
- De promouvoir l'activité physique adaptée et de lutter contre la sédentarité des jeunes.
- De détecter des pathologies psychiatriques associées et de les adresser à des pédo-psychiatres ou au CMP.
- D'adresser à des confrères endocrinologues si une pathologie endocrinienne est suspectée.
- D'orienter les patients dans les CSO (Centre spécialisé en obésité) et dans les hôpitaux où il existe une consultation obésité spécialisée pour les obésités morbides.
- D'orienter des patients dans des centre CSO pour une prise en charge de chirurgie bariatrique.

Certification professionnelle visée

Cette formation ne permet d'obtenir aucune certification professionnelle.

Document actualisé le 4 Juillet 2022

SCHILLER ADVISORY SAS – ODPC N° 99BQ

51 Boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT - Tel : 09 75 18 18 75 - Email :
contact@schiller-advisory.com Site internet : www.schiller-advisory.com

Méthodes pédagogiques

Livraison au bénéficiaire d'un cahier documentaire comportant :

- Des éléments de cours
- Des espaces de prise de note
- Deux quizz

Ce cahier est accompagné d'une clé USB contenant :

- Des vidéos
- Un support powerpoint résumant les principaux points abordés
- Une bibliothèque de ressources documentaires

Chaque vidéo prend la forme d'une e-leçon conforme aux recommandations HAS.

La formation débute et se conclut par un test de positionnement conforme au modèle de Kirkpatrick

Conditions de validation et durée

Pour valider la formation, le participant doit avoir consacré minimum 9 heures à l'étude du cahier, avoir réalisé le quizz d'entrée et le quizz de sortie, et attester de ces éléments en remplissant une attestation sur l'honneur. Cependant, aucune note minimale au quizz n'est requise pour valider la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation est remise au participant

Dates

Les dates des prochaines sessions à retrouver sur le site de l'Agence DPC.

Elles sont susceptibles de modifications et sous réserve de 5 inscrits minimum à la session.

Tarif

Financement ANDPC : 630€/participant

Financement personnel/OPCO : 380€/participant

(TVA non applicable – article 261-4-4 du code général des impôts)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Schiller Advisory est engagé dans une démarche d'adaptation de ses formations aux publics en situation de handicap.

Si vous craignez que votre handicap pose problème dans l'utilisation de la plateforme, contactez notre équipe du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 ou notre référent handicap par mail à handicap@schiller-advisory.com afin de déterminer les accommodements éventuels à mettre en place.

Si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre formation à votre handicap, nous vous redirigerons vers des interlocuteurs en mesure de vous proposer une formation adaptée

Statistiques d'inscription 2021

Formation non proposée en 2021

Statistiques de satisfaction 2021

Formation non proposée en 2021

Inscription / Contacts

Pour obtenir plus d'information ou vous inscrire, contactez notre équipe, disponible du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com.

Vous pouvez également vous inscrire dans nos locaux de Versailles, 2 place de Touraine, 78000 VERSAILLES ou de Saint Cloud, 1 rue royale, 92210 SAINT CLOUD.

Dans les deux cas, assurez-vous de disposer de votre numéro RPPS et d'un accès à votre adresse e-mail.

99BQ2200008 - Cahier Médicours - Repérage et prise en charge psychologique et physique de l'obésité en pédiatrie par l'IDE

Prérequis

Etre IDE

La formation se déroulant en non présentiel non connecté, il est indispensable de disposer d'un appareil équipé d'un port USB (ordinateur équipé du navigateur Chrome ou Firefox, tablette ou smartphone Android ou iOS) mais pas nécessairement d'une connexion internet

Résumé et Objectifs

La promotion des comportements favorables à la santé incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière vise principalement à lutter contre l'obésité et la dénutrition. C'est aussi un élément de lutte efficace contre les maladies cardiovasculaires, les cancers, d'autres maladies chroniques, dont les affections de longue durée à travers par exemple l'activité physique adaptée.

L'obésité est une question de santé publique pour deux raisons majeures : sa fréquence et son coût.

En France, chez l'adulte, la prévalence de l'obésité est estimée à 17% et l'excès de poids concerne près de la moitié de la population. Chez les enfants de 6 à 17 ans, la prévalence du surpoids est estimée à 17%, dont 4% d'obèses.

Le coût social de la surcharge pondérale est très élevé. Il avoisine les 20 milliards d'euros (1% du Produit Intérieur Brut) sur l'année 2012, selon la Direction Générale du Trésor, qui note, en 2016, que les mesures pertinentes mises en place sont encore insuffisantes face aux risques sanitaires encourus.

En France, en 2018, on estimerait à 2 millions le nombre d'individus souffrant de dénutrition, pathologie fréquente en milieu hospitalier (évaluée de 40 à 60 % selon les services) et en institutions (estimée à 27%) chez les personnes âgées. La

prévalence de la dénutrition augmente avec l'âge et est une complication après chirurgie bariatrique qui doit être dépistée et prise en charge.

Les résultats de l'étude Esteban mettent aussi en lumière des niveaux d'activité physique encore faibles et une sédentarité élevée chez les adultes et les enfants résidant en France métropolitaine en 2015, ainsi qu'une dégradation quasi-générale de ces indicateurs au cours des 10 dernières années.

La philosophie générale de cette action sera de sensibiliser les médecins à suspecter rapidement les enfants à risque ; à prendre en charge les enfants en surpoids et en obésité en recherchant les causes et les complications ; à les encourager à travailler en réseau en intégrant les ressources territoriales paramédicales (diététiciens et psychologues, CMP) et les structures sportives de proximité adaptées.

Cette action de aura pour objectifs :

- De sensibiliser les DIE pour dépister précocement les facteurs de risques prédisposant à la prise de poids chez les enfants.
- De détecter des potentielles complications métaboliques, respiratoires, orthopédiques, psycho-sociales chez ces enfants.
- De réévaluer leur connaissance sur les causes de l'obésité commune et de suspecter une obésité secondaire.
- De détailler les options de suivi pluridisciplinaire disponibles (diététiciens, psychologues...)

Certification professionnelle visée

Cette formation ne permet d'obtenir aucune certification professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Livraison au bénéficiaire d'un cahier documentaire comportant :

- Des éléments de cours
- Des espaces de prise de note
- Deux quizz

Ce cahier est accompagné d'une clé USB contenant :

- Des vidéos

- Un support powerpoint résumant les principaux points abordés
- Une bibliothèque de ressources documentaires

Chaque vidéo prend la forme d'une e-leçon conforme aux recommandations HAS.

La formation débute et se conclut par un test de positionnement conforme au modèle de Kirkpatrick

Conditions de validation et durée

Pour valider la formation, le participant doit avoir consacré minimum 7 heures à l'étude du cahier, avoir réalisé le quizz d'entrée et le quizz de sortie, et attester de ces éléments en remplissant une attestation sur l'honneur. Cependant, aucune note minimale au quizz n'est requise pour valider la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation est remise au participant

Dates

Les dates des prochaines sessions à retrouver sur le site de l'Agence DPC.

Elles sont susceptibles de modifications et sous réserve de 5 inscrits minimum à la session.

Tarif

Financement ANDPC : 260,96€/participant

Financement personnel : 200€/participant

(TVA non applicable – article 261-4-4 du code général des impôts)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Schiller Advisory est engagé dans une démarche d'adaptation de ses formations aux publics en situation de handicap.

Si vous craignez que votre handicap pose problème dans l'utilisation de la plateforme, contactez notre équipe du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 ou notre référent handicap par mail à handicap@schiller-advisory.com afin de déterminer les accommodements éventuels à mettre en place.

Si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre formation à votre handicap, nous vous redirigerons vers des interlocuteurs en mesure de vous proposer une formation adaptée

[Statistiques d'inscription 2021](#)

Formation non proposée en 2021

[Statistiques de satisfaction 2021](#)

Formation non proposée en 2021

[Inscription / Contacts](#)

Pour obtenir plus d'information ou vous inscrire, contactez notre équipe, disponible du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com.

Vous pouvez également vous inscrire dans nos locaux de Versailles, 2 place de Touraine, 78000 VERSAILLES ou de Saint Cloud, 1 rue royale, 92210 SAINT CLOUD.

Dans les deux cas, assurez-vous de disposer de votre numéro RPPS et d'un accès à votre adresse e-mail.

99BQ2200010 - Cahier Médicours - Biomédicaments et médicaments biosimilaires à l'officine

Prérequis

Etre titulaire du diplôme de docteur en pharmacie.

La formation se déroulant en non présentiel non connecté, il est indispensable de disposer d'un appareil équipé d'un port USB (ordinateur équipé du navigateur Chrome ou Firefox, tablette ou smartphone Android ou iOS) mais pas nécessairement d'une connexion internet

Résumé et Objectifs

L'évolution récente des connaissances en biologie et biomédecine a permis le développement très rapide de thérapies innovantes basées sur des médicaments issus des biotechnologies.

Cette nouvelle génération de médicaments, connus comme médicaments biologiques ou biomédicaments n'a pas été abordée lors de la formation initiale de nombreux pharmaciens en exercice puisqu'elle a été incluse dans la Pharmacopée plutôt récemment.

Ces médicaments innovants représentent cependant une part déjà importante et à forte croissance du marché pharmaceutique et sont développés pour la plupart dans la prévention ou le traitement de maladies dans les domaines de la cancérologie, la rhumatologie, les maladies métaboliques.

Leurs indications sont souvent restreintes et ciblées. Ainsi, une actualisation des socles des connaissances est nécessaire pour permettre aux pharmaciens de dispenser en sécurité les biomédicaments.

La structure, le mode d'action et la production de médicaments biologiques sont particulièrement sophistiqués, ce qui rend leur coût bien supérieur à celui des médicaments issus de la synthèse chimique. Qui plus est, le procédé de production, qui appuie sur des cellules ou des organismes vivants, entraîne une variabilité significative à prendre en compte, car des différences de fabrication sont inévitables.

Les médicaments biologiques existants qui ont perdu leurs droits d'exclusivité et dont le brevet est tombé dans le domaine public peuvent être reproduits, en générant des médicaments biosimilaires, moins coûteux. Cependant, un médicament biosimilaire n'est pas considéré comme le générique d'un médicament biologique.

Document actualisé le 4 Juillet 2022

SCHILLER ADVISORY SAS – ODPC N° 99BQ

51 Boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - Tel : 09 75 18 18 75 - Email :
contact@schiller-advisory.com Site internet : www.schiller-advisory.com

Cette action a donc pour objectif :

- De donner aux pharmaciens d'officine les connaissances nécessaires pour le suivi optimisé des patients traités avec des biomédicaments et des médicaments biosimilaires
- De permettre aux pharmaciens d'officine d'informer de manière objective les patients sur les biomédicaments et les médicaments biosimilaires
- De permettre aux pharmaciens d'officine de répondre aux questions des patients traités avec des biomédicaments et des médicaments biosimilaires
- D'améliorer la gestion quotidienne du traitement par biomédicaments et médicaments biosimilaires du patient
- De sécuriser le lien Ville-Hôpital

Certification professionnelle visée

Cette formation ne permet d'obtenir aucune certification professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Livraison au bénéficiaire d'un cahier documentaire comportant :

- Des éléments de cours
- Des espaces de prise de note
- Deux quizz

Ce cahier est accompagné d'une clé USB contenant :

- Des vidéos
- Un support powerpoint résumant les principaux points abordés
- Une bibliothèque de ressources documentaires

Chaque vidéo prend la forme d'une e-leçon conforme aux recommandations HAS.

La formation débute et se conclut par un test de positionnement conforme au modèle de Kirkpatrick

Conditions de validation et durée

Pour valider la formation, le participant doit avoir consacré minimum 8 heures à l'étude du cahier, avoir réalisé le quizz d'entrée et le quizz de sortie, et attester de ces éléments en remplissant une attestation sur l'honneur. Cependant, aucune note minimale au quizz n'est requise pour valider la formation.

Document actualisé le 4 juillet 2022

SCHILLER ADVISORY SAS – ODPC N° 99BQ

51 Boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - Tel : 09 75 18 18 75 - Email :
contact@schiller-advisory.com Site internet : www.schiller-advisory.com

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation est remise au participant

Dates

Les dates des prochaines sessions à retrouver sur le site de l'Agence DPC.

Elles sont susceptibles de modifications et sous réserve de 5 inscrits minimum à la session.

Tarif

Financement ANDPC : 411,44€/participant

Financement personnel / OPCO : 280€/participant

(TVA non applicable – article 261-4-4 du code général des impôts)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Schiller Advisory est engagé dans une démarche d'adaptation de ses formations aux publics en situation de handicap.

Si vous craignez que votre handicap pose problème dans l'utilisation de la plateforme, contactez notre équipe du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 ou notre référent handicap par mail à handicap@schiller-advisory.com afin de déterminer les accommodements éventuels à mettre en place.

Si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre formation à votre handicap, nous vous redirigerons vers des interlocuteurs en mesure de vous proposer une formation adaptée

Statistiques d'inscription 2021

Formation non proposée en 2021

Statistiques de satisfaction 2021

Formation non proposée en 2021

Inscription / Contacts

Pour obtenir plus d'information ou vous inscrire, contactez notre équipe, disponible du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com.

Vous pouvez également vous inscrire dans nos locaux de Versailles, 2 place de Touraine, 78000 VERSAILLES ou de Saint Cloud, 1 rue royale, 92210 SAINT CLOUD.

Dans les deux cas, assurez-vous de disposer de votre numéro RPPS et d'un accès à votre adresse e-mail.

99BQ2200012 - E-Learning - Biomédicaments et médicaments biosimilaires à l'officine

Prérequis

Etre titulaire du diplôme de docteur en pharmacie

La formation se déroulant en e-learning, il est indispensable de disposer d'un appareil connecté (ordinateur équipé du navigateur Chrome ou Firefox, tablette ou smartphone Android ou iOS) et d'une connexion internet

Résumé et objectifs

L'évolution récente des connaissances en biologie et biomédecine a permis le développement très rapide de thérapies innovantes basées sur des médicaments issus des biotechnologies.

Cette nouvelle génération de médicaments, connus comme médicaments biologiques ou biomédicaments n'a pas été abordée lors de la formation initiale de nombreux pharmaciens en exercice puisqu'elle a été incluse dans la Pharmacopée plutôt récemment.

Ces médicaments innovants représentent cependant une part déjà importante et à forte croissance du marché pharmaceutique et sont développés pour la plupart dans la prévention ou le traitement de maladies dans les domaines de la cancérologie, la rhumatologie, les maladies métaboliques.

Leurs indications sont souvent restreintes et ciblées. Ainsi, une actualisation des socles des connaissances est nécessaire pour permettre aux pharmaciens de dispenser en sécurité les biomédicaments.

La structure, le mode d'action et la production de médicaments biologiques sont particulièrement sophistiqués, ce qui rend leur coût bien supérieur à celui des médicaments issus de la synthèse chimique. Qui plus est, le procédé de production, qui appuie sur des cellules ou des organismes vivants, entraîne une variabilité significative à prendre en compte, car des différences de fabrication sont inévitables.

Les médicaments biologiques existants qui ont perdu leurs droits d'exclusivité et dont le brevet est tombé dans le domaine public peuvent être reproduits, en générant des médicaments biosimilaires, moins coûteux. Cependant, un médicament biosimilaire n'est pas considéré comme le générique d'un médicament biologique.

Document actualisé le 4 Juillet 2022

SCHILLER ADVISORY SAS – ODPC N° 99BQ

51 Boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - Tel : 09 75 18 18 75 - Email :
contact@schiller-advisory.com Site internet : www.schiller-advisory.com

Cette action a donc pour objectif :

- De donner aux pharmaciens d'officine les connaissances nécessaires pour le suivi optimisé des patients traités avec des biomédicaments et des médicaments biosimilaires
- De permettre aux pharmaciens d'officine d'informer de manière objective les patients sur les biomédicaments et les médicaments biosimilaires
- De permettre aux pharmaciens d'officine de répondre aux questions des patients traités avec des biomédicaments et des médicaments biosimilaires
- D'améliorer la gestion quotidienne du traitement par biomédicaments et médicaments biosimilaires du patient
- De sécuriser le lien Ville-Hôpital

Certification professionnelle visée

Cette formation ne permet d'obtenir aucune certification professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Accès pour la durée de la formation à une plateforme e-learning comprenant :

- Des vidéos
- Un support powerpoint résumant les principaux points abordés
- Une bibliothèque de ressources documentaires
- Deux modules de quizz

Chaque vidéo prend la forme d'une e-leçon conforme aux recommandations HAS.

La formation débute et se conclut par un test de positionnement conforme au modèle de Kirkpatrick

Conditions de validation et durée

Pour valider la formation, le participant doit avoir été connecté 8 heures minimum à la plateforme et avoir réalisé le quizz d'entrée et le quizz de sortie. Cependant, aucune note minimale au quizz n'est requise pour valider la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation est remise au participant

Accès illimité à la plateforme pendant toute la session de formation.
8h de connexion minimum pour valider la formation.

Dates

Les dates des prochaines sessions à retrouver sur le site de l'Agence DPC.

Elles sont susceptibles de modifications et sous réserve de 5 inscrits minimum à la session.

Tarif

Financement ANDPC : 411,44€/participant
Financement personnel / OPCO : 280€/participant

(TVA non applicable – article 261-4-4 du code général des impôts)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Schiller Advisory est engagé dans une démarche d'adaptation de ses formations aux publics en situation de handicap.

Si vous craignez que votre handicap pose problème dans l'utilisation de la plateforme, contactez notre équipe du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 ou notre référent handicap par mail à handicap@schiller-advisory.com afin de déterminer les accommodements éventuels à mettre en place.

Si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre formation à votre handicap, nous vous redirigerons vers des interlocuteurs en mesure de vous proposer une formation adaptée

Statistiques d'inscription 2021

Formation non proposée en 2021

Statistiques de satisfaction 2021

Formation non proposée en 2021

Inscription / Contacts

Pour obtenir plus d'information ou vous inscrire, contactez notre équipe, disponible du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com.

Vous pouvez également vous inscrire dans nos locaux de Versailles, 2 place de Touraine, 78000 VERSAILLES ou de Saint Cloud, 1 rue royale, 92210 SAINT CLOUD.

Dans les deux cas, assurez-vous de disposer de votre numéro RPPS et d'un accès à votre adresse e-mail.

99BQ2200015 - E-learning - Le masseur-kinésithérapeute face à la fibromyalgie

Prérequis

Cette action est destinée aux masseurs-kinésithérapeutes dont le cursus universitaire initial du diplôme d'état, prend en compte la gestion de la douleur aiguë mais peu celle des douleurs chroniques, et plus spécifiquement dans le cadre de la fibromyalgie.

Cette action permettra donc à des praticiens expérimentés de mettre à jour leurs connaissances (y compris avec des techniques d'accompagnement) mais aussi à des confrères plus jeunes d'appréhender des problématiques peu évoquées dans leur cursus.

La formation se déroulant en e-learning, il est indispensable de disposer d'un appareil connecté (ordinateur équipé du navigateur Chrome ou Firefox, tablette ou smartphone Android ou iOS) et d'une connexion internet

Résumé et objectifs

L'Académie Nationale de Médecine a défini la fibromyalgie, en 2007, comme étant un syndrome douloureux chronique. Cette douleur, qui pourrait se définir comme atypique par son mode de diffusion persistant demeure cependant variable d'un patient à un autre. « La douleur, toujours étendue et diffuse, peut débuter au cou et aux épaules, pour s'étendre ensuite au reste du corps, notamment, au dos, au thorax, aux bras et aux jambes. Elle est permanente mais aggravée par les efforts, le froid, l'humidité, les émotions et le manque de sommeil, et s'accompagne de raideur matinale. La distinction entre douleur articulaire et musculaire est d'autant plus difficile que les patients ont l'impression d'un gonflement des zones douloureuses et de paresthésies des extrémités en l'absence de tout signe objectif d'atteinte articulaire ou neurologique. »

Certification professionnelle visée

Cette formation ne permet d'obtenir aucune certification professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Accès pour la durée de la formation à une plateforme e-learning comprenant :

- Des vidéos
- Un support powerpoint résumant les principaux points abordés
- Une bibliothèque de ressources documentaires
- Deux modules de quizz

Chaque vidéo prend la forme d'une e-leçon conforme aux recommandations HAS.

La formation débute et se conclut par un test de positionnement conforme au modèle de Kirkpatrick

Conditions de validation et durée

Pour valider la formation, le participant doit avoir été connecté 7 heures minimum à la plateforme et avoir réalisé le quizz d'entrée et le quizz de sortie. Cependant, aucune note minimale au quizz n'est requise pour valider la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation est remise au participant

Accès illimité à la plateforme pendant toute la session de formation.
7h de connexion minimum pour valider la formation.

Dates

Les dates des prochaines sessions à retrouver sur le site de l'Agence DPC.

Elles sont susceptibles de modifications et sous réserve de 5 inscrits minimum à la session.

Tarif

Financement ANDPC : 245,70€/participant

Financement personnel : 200€/participant

(TVA non applicable – article 261-4-4 du code général des impôts)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Schiller Advisory est engagé dans une démarche d'adaptation de ses formations aux publics en situation de handicap.

Si vous craignez que votre handicap pose problème dans l'utilisation de la plateforme, contactez notre équipe du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 ou notre référent handicap par mail à handicap@schiller-advisory.com afin de déterminer les accommodements éventuels à mettre en place.

Si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre formation à votre handicap, nous vous redirigerons vers des interlocuteurs en mesure de vous proposer une formation adaptée

Statistiques d'inscription 2021

Formation non proposée en 2021

Statistiques de satisfaction 2021

Formation non proposée en 2021

Inscription / Contacts

Pour obtenir plus d'information ou vous inscrire, contactez notre équipe, disponible du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com.

Vous pouvez également vous inscrire dans nos locaux de Versailles, 2 place de Touraine, 78000 VERSAILLES ou de Saint Cloud, 1 rue royale, 92210 SAINT CLOUD.

Dans les deux cas, assurez-vous de disposer de votre numéro RPPS et d'un accès à votre adresse e-mail.

99BQ2200016 - Cahier Kinécours - Le masseur-kinésithérapeute face à la fibromyalgie

Prérequis

Cette action est destinée aux masseurs-kinésithérapeutes dont le cursus universitaire initial du diplôme d'état, prend en compte la gestion de la douleur aiguë mais peu celle des douleurs chroniques, et plus spécifiquement dans la cadre de la fibromyalgie.

Cette action permettra donc à des praticiens expérimentés de mettre à jour leurs connaissances (y compris avec des techniques d'accompagnement) mais aussi à des confrères plus jeunes d'appréhender des problématiques peu évoquées dans leur cursus.

La formation se déroulant en non présentiel non connecté, il est indispensable de disposer d'un appareil équipé d'un port USB (ordinateur équipé du navigateur Chrome ou Firefox, tablette ou smartphone Android ou iOS) mais pas nécessairement d'une connexion internet

Résumé et Objectifs

L'Académie Nationale de Médecine a défini la fibromyalgie, en 2007, comme étant un syndrome douloureux chronique. Cette douleur, qui pourrait se définir comme atypique par son mode de diffusion persistant demeure cependant variable d'un patient à un autre. « La douleur, toujours étendue et diffuse, peut débuter au cou et aux épaules, pour s'étendre ensuite au reste du corps, notamment, au dos, au thorax, aux bras et aux jambes. Elle est permanente mais aggravée par les efforts, le froid, l'humidité, les émotions et le manque de sommeil, et s'accompagne de raideur matinale. La distinction entre douleur articulaire et musculaire est d'autant plus difficile que les patients ont l'impression d'un gonflement des zones douloureuses et de paresthésies des extrémités en l'absence de tout signe objectif d'atteinte articulaire ou neurologique. »

Cependant, force est de constater que de nombreux praticiens n'ont pas forcément les clés pour gérer toutes les douleurs présentées par leurs patients, dans leur singularité et leur variabilité dans le temps.

Cette action a pour but de leur donner des cadres pour comprendre, identifier et gérer les différents types de douleurs de la personne fibromyalgique.

Selon la fiche de cadrage 207, « La prise en charge des pathologies neuro-musculosquelettiques représente plus de 50% de l'activité d'un masseur-kinésithérapeute. Dans la plupart des cas, les patients sont des sujets qui sont en désadaptation fonctionnelle ou dans un contexte traumatique. Ce phénomène risque de s'accroître dans les prochaines années avec une augmentation de la sédentarité et le

vieillesse de la population. De plus, ces pathologies sont également à l'origine de la baisse des fonctions physiques qui majorent cette sédentarité, les maladies non transmissibles (pathologies chroniques) et génèrent des arrêts de travail. Selon le rapport de l'OMS, ces maladies non transmissibles seraient à l'origine de plus de 70% de la mortalité des sujets entre 30 et 60 ans. Ainsi, il est fondamental, pour limiter ces risques, que les masseurs-kinésithérapeutes puissent améliorer leur pratique professionnelle sur la prévention et la prise en charge des pathologies neuro-musculosquelettiques. »

La prévalence Française de la fibromyalgie est de l'ordre de 1.4 à 3%, touchant majoritairement la population féminine (au-delà de 80%). Le dépistage de cette pathologie n'étant pas encore systématisé, ces chiffres pourraient se situer bien en deçà de la réalité. Les masseurs-kinésithérapeutes se retrouvent très fréquemment face à des patients qui présentent un tableau de douleurs chroniques, une fatigue générale, sans troubles objectifs, nous ramenant ainsi vers le concept d'handicap invisible, difficile à diagnostiquer et compliqué à traiter.

Construire un bilan-diagnostic masso-kinésithérapique précis afin de cibler avec justesse son intervention serait une des premières étapes dans la prise en charge des patients fibromyalgiques.

Cette action de DPC en e-learning a pour objectifs :

- De permettre aux masseurs-kinésithérapeutes de réévaluer leurs connaissances sur la fibromyalgie et sur la physiologie des différents types de douleurs ;
- De faire évoluer leurs pratiques professionnelles de gestion de la douleur
- De présenter les différents protocoles disponibles pour faire face à la gestion de la douleur, ainsi qu'à la prise en charge de la fibromyalgie ;
- De présenter aux praticiens des techniques d'accompagnement et de prévention de la douleur dans le cadre d'un patient fibromyalgique
- De faire connaître aux masseurs-kinésithérapeutes les possibilités de prise en charge des patients fibromyalgiques par d'autres professionnels ainsi que les bénéfices d'une synergie interdisciplinaire

Certification professionnelle visée

Cette formation ne permet d'obtenir aucune certification professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Livraison au bénéficiaire d'un cahier documentaire comportant :

- Des éléments de cours
- Des espaces de prise de note
- Deux quizz

Ce cahier est accompagné d'une clé USB contenant :

- Des vidéos
- Un support powerpoint résumant les principaux points abordés
- Une bibliothèque de ressources documentaires

Chaque vidéo prend la forme d'une e-leçon conforme aux recommandations HAS.

La formation débute et se conclut par un test de positionnement conforme au modèle de Kirkpatrick

Conditions de validation et durée

Durée conventionnelle :

Pour valider la formation, le participant doit avoir consacré minimum 7 heures à l'étude du cahier, avoir réalisé le quizz d'entrée et le quizz de sortie, et attester de ces éléments en remplissant une attestation sur l'honneur. Cependant, aucune note minimale au quizz n'est requise pour valider la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation est remise au participant

Dates

Les dates des prochaines sessions à retrouver sur le site de l'Agence DPC.

Elles sont susceptibles de modifications et sous réserve de 5 inscrits minimum à la session.

Tarif

Financement ANDPC : 245,70€/participant

Financement personnel : 200€/participant

(TVA non applicable – article 261-4-4 du code général des impôts)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Schiller Advisory est engagé dans une démarche d'adaptation de ses formations aux publics en situation de handicap.

Si vous craignez que votre handicap pose problème dans l'utilisation de la plateforme, contactez notre équipe du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 ou notre référent handicap par mail à handicap@schiller-advisory.com afin de déterminer les accommodements éventuels à mettre en place.

Si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre formation à votre handicap, nous vous redirigerons vers des interlocuteurs en mesure de vous proposer une formation adaptée

Statistiques d'inscription 2021

Formation non proposée en 2021

Statistiques de satisfaction 2021

Formation non proposée en 2021

Inscription / Contacts

Pour obtenir plus d'information ou vous inscrire, contactez notre équipe, disponible du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com.

Vous pouvez également vous inscrire dans nos locaux de Versailles, 2 place de Touraine, 78000 VERSAILLES ou de Saint Cloud, 1 rue royale, 92210 SAINT CLOUD.

Dans les deux cas, assurez-vous de disposer de votre numéro RPPS et d'un accès à votre adresse e-mail.

99BQ2200017 - E-Learning PRISE EN SOINS DES PATIENTS SOUS PERFUSION PAR LES IDE

Prérequis

Etre un IDE en exercice

La formation se déroulant en e-learning, il est indispensable de disposer d'un appareil connecté (ordinateur équipé du navigateur Chrome ou Firefox, tablette ou smartphone Android ou iOS) et d'une connexion internet

Résumé et objectifs

Les soins infirmiers relatifs aux perfusions sont quasi quotidiens dans l'exercice infirmier en milieu hospitalier ou libéral. Plusieurs voies d'administration existent, chacune correspond à des indications thérapeutiques différentes, des modalités de pose spécifiques. Chacune de ces voies d'abord nécessite un suivi et une surveillance particulière.

L'administration de traitements par perfusion relève du rôle sur prescription de l'infirmier, il comporte également des restrictions inscrites dans le code de la santé publique précisant le champ de compétence de chaque professionnel. Les perfusions peuvent faire l'objet de complications diverses notamment infectieuses.

La lutte contre les infections associées aux soins est au centre des préoccupations et fait l'objet de nombreux plans successifs. La perfusion est un facteur de risque majeur de ces infections en raison de son caractère invasif. Afin de garantir la sécurité des soins tout en réduisant les coûts engendrés par ces problèmes, des recommandations de bonnes pratiques sont établies par la Haute Autorité de Santé (HAS) notamment . Elles portent en particulier sur les règles d'hygiène et d'asepsie . Celles-ci doivent être impérativement connues et maîtrisées par les infirmiers quel que soit leur lieu d'exercice.

Les perfusions recouvrent un champ extrêmement vaste et complexe en perpétuelle évolution : les progrès scientifiques, les innovations technologiques et les politiques de santé amènent les professionnels à s'adapter en permanence, à acquérir de nouvelles compétences d'où l'intérêt de se former tout au long de sa vie professionnelle.

Cette action de DPC en e-learning a pour objectifs de :

- Identifier la spécificité de prise en soins des patients sous perfusion à domicile
- S'inscrire dans un cadre réglementaire dans la limite de son champ de compétences
- Être efficace en cas de survenue de complications chez un patient sous perfusion
- Surveiller un patient sous perfusion quelle que soit la voie prescrite.
- Permettre aux infirmiers de garantir des soins de qualité aux patients sous perfusion quelle que soit la voie d'administration.
- Renforcer ses connaissances sur les modalités de pose et les indications des différentes voies d'administration de la perfusion.

Certification professionnelle visée

Cette formation ne permet d'obtenir aucune certification professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Accès pour la durée de la formation à une plateforme e-learning comprenant :

- Des vidéos
- Un support powerpoint résumant les principaux points abordés
- Une bibliothèque de ressources documentaires
- Deux modules de quizz

Chaque vidéo prend la forme d'une e-leçon conforme aux recommandations HAS.

La formation débute et se conclut par un test de positionnement conforme au modèle de Kirkpatrick

Conditions de validation et durée

Pour valider la formation, le participant doit avoir été connecté 8 heures minimum à la plateforme et avoir réalisé le quizz d'entrée et le quizz de sortie. Cependant, aucune note minimale au quizz n'est requise pour valider la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation est remise au participant

Accès illimité à la plateforme pendant toute la session de formation.
8h de connexion minimum pour valider la formation.

Dates

Les dates des prochaines sessions à retrouver sur le site de l'Agence DPC.

Elles sont susceptibles de modifications et sous réserve de 5 inscrits minimum à la session.

Tarif

Financement ANDPC : 298,24€/participant

Financement personnel : 200€/participant

(TVA non applicable – article 261-4-4 du code général des impôts)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Schiller Advisory est engagé dans une démarche d'adaptation de ses formations aux publics en situation de handicap.

Si vous craignez que votre handicap pose problème dans l'utilisation de la plateforme, contactez notre équipe du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 ou notre référent handicap par mail à handicap@schiller-advisory.com afin de déterminer les accommodements éventuels à mettre en place.

Si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre formation à votre handicap, nous vous redirigerons vers des interlocuteurs en mesure de vous proposer une formation adaptée

Statistiques d'inscription 2021

Formation non proposée en 2021

Statistiques de satisfaction 2021

Formation non proposée en 2021

Inscription / Contacts

Pour obtenir plus d'information ou vous inscrire, contactez notre équipe, disponible du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com.

Vous pouvez également vous inscrire dans nos locaux de Versailles, 2 place de



Touraine, 78000 VERSAILLES ou de Saint Cloud, 1 rue royale, 92210 SAINT CLOUD.

Dans les deux cas, assurez-vous de disposer de votre numéro RPPS et d'un accès à votre adresse e-mail.

Document actualisé le 4 juillet 2022

SCHILLER ADVISORY SAS – ODPC N° 99BQ

51 Boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - Tel : 09 75 18 18 75 - Email :
contact@schiller-advisory.com Site internet : www.schiller-advisory.com

99BQ2200018 -Cahier Médiours - PRISE EN SOINS DES PATIENTS SOUS PERFUSION PAR LES IDE

Prérequis

Etre un IDE en exercice

La formation se déroulant en non présentiel non connecté, il est indispensable de disposer d'un appareil équipé d'un port USB (ordinateur équipé du navigateur Chrome ou Firefox, tablette ou smartphone Android ou iOS) mais pas nécessairement d'une connexion internet

Résumé et Objectifs

Les soins infirmiers relatifs aux perfusions sont quasi quotidiens dans l'exercice infirmier en milieu hospitalier ou libéral. Plusieurs voies d'administration existent, chacune correspond à des indications thérapeutiques différentes, des modalités de pose spécifiques. Chacune de ces voies d'abord nécessite un suivi et une surveillance particulière.

L'administration de traitements par perfusion relève du rôle sur prescription de l'infirmier, il comporte également des restrictions inscrites dans le code de la santé publique précisant le champ de compétence de chaque professionnel. Les perfusions peuvent faire l'objet de complications diverses notamment infectieuses.

La lutte contre les infections associées aux soins est au centre des préoccupations et fait l'objet de nombreux plans successifs. La perfusion est un facteur de risque majeur de ces infections en raison de son caractère invasif. Afin de garantir la sécurité des soins tout en réduisant les coûts engendrés par ces problèmes, des recommandations de bonnes pratiques sont établies par la Haute Autorité de Santé (HAS) notamment . Elles portent en particulier sur les règles d'hygiène et d'asepsie . Celles-ci doivent être impérativement connues et maîtrisées par les infirmiers quel que soit leur lieu d'exercice.

Les perfusions recouvrent un champ extrêmement vaste et complexe en perpétuelle évolution : les progrès scientifiques, les innovations technologiques et les politiques de santé amènent les professionnels à s'adapter en permanence, à acquérir de nouvelles compétences d'où l'intérêt de se former tout au long de sa vie professionnelle.

Cette action de DPC en e-learning a pour objectifs de :

- Identifier la spécificité de prise en soins des patients sous perfusion à domicile
- S'inscrire dans un cadre réglementaire dans la limite de son champ de compétences
- Être efficace en cas de survenue de complications chez un patient sous perfusion
- Surveiller un patient sous perfusion quelle que soit la voie prescrite.
- Permettre aux infirmiers de garantir des soins de qualité aux patients sous perfusion quelle que soit la voie d'administration.
- Renforcer ses connaissances sur les modalités de pose et les indications des différentes voies d'administration de la perfusion.

Document actualisé le 4 Juillet 2022

SCHILLER ADVISORY SAS – ODPC N° 99BQ

51 Boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - Tel : 09 75 18 18 75 - Email :
contact@schiller-advisory.com Site internet : www.schiller-advisory.com

Certification professionnelle visée

Cette formation ne permet d'obtenir aucune certification professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Livraison au bénéficiaire d'un cahier documentaire comportant :

- Des éléments de cours
- Des espaces de prise de note
- Deux quizz

Ce cahier est accompagné d'une clé USB contenant :

- Des vidéos
- Un support powerpoint résumant les principaux points abordés
- Une bibliothèque de ressources documentaires

Chaque vidéo prend la forme d'une e-leçon conforme aux recommandations HAS.

La formation débute et se conclut par un test de positionnement conforme au modèle de Kirkpatrick

Conditions de validation et durée

Pour valider la formation, le participant doit avoir consacré minimum 8 heures à l'étude du cahier, avoir réalisé le quizz d'entrée et le quizz de sortie, et attester de ces éléments en remplissant une attestation sur l'honneur. Cependant, aucune note minimale au quizz n'est requise pour valider la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation est remise au participant

Dates

Les dates des prochaines sessions à retrouver sur le site de l'Agence DPC.

Elles sont susceptibles de modifications et sous réserve de 5 inscrits minimum à la session.

Tarif

Financement ANDPC : 298,24€/participant

Financement personnel : 200€/participant

(TVA non applicable – article 261-4-4 du code général des impôts)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Schiller Advisory est engagé dans une démarche d'adaptation de ses formations aux publics en situation de handicap.

Si vous craignez que votre handicap pose problème dans l'utilisation de la plateforme, contactez notre équipe du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 ou notre référent handicap par mail à handicap@schiller-advisory.com afin de déterminer les accommodements éventuels à mettre en place.

Si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre formation à votre handicap, nous vous redirigerons vers des interlocuteurs en mesure de vous proposer une formation adaptée

Statistiques d'inscription 2021

Formation non proposée en 2021

Statistiques de satisfaction 2021

Formation non proposée en 2021

Inscription / Contacts

Pour obtenir plus d'information ou vous inscrire, contactez notre équipe, disponible du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com.

Vous pouvez également vous inscrire dans nos locaux de Versailles, 2 place de



Touraine, 78000 VERSAILLES ou de Saint Cloud, 1 rue royale, 92210 SAINT CLOUD.

Dans les deux cas, assurez-vous de disposer de votre numéro RPPS et d'un accès à votre adresse e-mail.

Document actualisé le 4 juillet 2022

SCHILLER ADVISORY SAS – ODPC N° 99BQ

51 Boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - Tel : 09 75 18 18 75 - Email :
contact@schiller-advisory.com Site internet : www.schiller-advisory.com

99BQ2200022 - Professionnels de santé – Tous concernés, tous acteurs de l'Éducation Thérapeutique du Patient

Prérequis

Exercer en France une profession médicale ou paramédicale. Être au contact de patients atteints d'une ou plusieurs maladie(s) chronique(s).

La formation se déroulant en non présentiel non connecté, il est indispensable de disposer d'un appareil équipé d'un port USB (ordinateur équipé du navigateur Chrome ou Firefox, tablette ou smartphone Android ou iOS) mais pas nécessairement d'une connexion internet

Résumé et Objectifs

D'après J. – Ph. Assal « Mieux un malade connaît sa maladie, moins il la craint, et plus il est capable de la gérer correctement »

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) vise à rendre les personnes vivant avec une maladie chronique actrices et responsables de leur santé et de favoriser leur autonomie.

Actuellement en France et dans le monde entier, le vieillissement de la population et l'augmentation de l'espérance de vie sont les deux grands facteurs de la transition épidémiologique. Ces changements entraînent des répercussions sur une population impactée dorénavant de façon plus importante par la maladie chronique et les polyopathologies.

Plus de 15 millions de personnes, soit environ 20 % de la population française, souffrent désormais de maladies chroniques (chiffres 2012).

Cet état de fait a un retentissement sur la vie quotidienne des malades et de leur entourage. Les coûts engendrés sont considérables.

Notre système de santé doit s'adapter aux besoins de la population et évoluer. Les soins primaires se développent, le patient change de posture, devient acteur de sa santé et les professionnels de santé qui exercent en libéral sont les premiers concernés par cette évolution. Ils sont parfois démunis faces aux soins à apporter à ces patients toujours plus nombreux.

Document actualisé le 4 Juillet 2022

SCHILLER ADVISORY SAS – ODPC N° 99BQ

51 Boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - Tel : 09 75 18 18 75 - Email :
contact@schiller-advisory.com Site internet : www.schiller-advisory.com

Le développement des actions, au plus près de la population, en matière d'éducation thérapeutique, est prioritaire pour les personnes souffrant d'une maladie chronique, et les professionnels de soins doivent être formés afin de permettre l'orientation et le suivi de ces patients qui ont besoin d'un apport éducatif pour continuer à vivre à leur domicile.

L'éducation thérapeutique pour être efficace doit s'inscrire dans une pluridisciplinarité c'est pourquoi cette action de DPC concerne l'ensemble des professionnels médicaux et paramédicaux.

Cette action de DPC a pour objectifs de permettre aux professionnels de santé de :

- Connaître le contexte d'instauration et d'évolution de l'éducation thérapeutique en France.
- Connaître les recommandations de l'HAS en matière d'éducation thérapeutique du patient.
- S'approprier une démarche d'éducation thérapeutique centrée sur le patient
- Proposer et mettre en œuvre une démarche d'éducation thérapeutique dans le cadre des soins primaires.
- Permettre aux professionnels de santé libéraux d'orienter et de suivre un patient avec des besoins en soins éducatifs.

Pour atteindre ces objectifs, l'action intègrera 5 modules de formation.

Certification professionnelle visée

Cette formation ne permet d'obtenir aucune certification professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Accès pour la durée de la formation à une plateforme e-learning comprenant :

- Des vidéos
- Un support powerpoint résumant les principaux points abordés
- Une bibliothèque de ressources documentaires
- Deux modules de quizz

Chaque vidéo prend la forme d'une e-leçon conforme aux recommandations HAS.

La formation débute et se conclut par un test de positionnement conforme au modèle de Kirkpatrick

Document actualisé le 4 Juillet 2022

SCHILLER ADVISORY SAS – ODPC N° 99BQ

51 Boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT - Tel : 09 75 18 18 75 - Email :
contact@schiller-advisory.com Site internet : www.schiller-advisory.com

Conditions de validation et durée

Pour valider la formation, le participant doit avoir été connecté 9 heures minimum à la plateforme et avoir réalisé le quizz d'entrée et le quizz de sortie. Cependant, aucune note minimale au quizz n'est requise pour valider la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation est remise au participant

Accès illimité à la plateforme pendant toute la session de formation.
9h de connexion minimum pour valider la formation.

Dates

Les dates des prochaines sessions à retrouver sur le site de l'Agence DPC.

Elles sont susceptibles de modifications et sous réserve de 5 inscrits minimum à la session.

Tarif

Financement ANDPC: 570€/participant

Financement personnel / OPCO : 280€/participant

(TVA non applicable - article 261-4-4 du code général des impôts)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Schiller Advisory est engagé dans une démarche d'adaptation de ses formations aux publics en situation de handicap.

Si vous craignez que votre handicap pose problème dans l'utilisation de la plateforme, contactez notre équipe du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 ou notre référent handicap par mail à handicap@schiller-advisory.com afin de déterminer les accommodements éventuels à mettre en place.

Si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre formation à votre handicap, nous vous redirigerons vers des interlocuteurs en mesure de vous proposer une formation adaptée

Statistiques d'inscription 2021

Formation non proposée en 2021

Statistiques de satisfaction 2021

Formation non proposée en 2021

Inscription / Contacts

Pour obtenir plus d'information ou vous inscrire, contactez notre équipe, disponible du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com.

Vous pouvez également vous inscrire dans nos locaux de Versailles, 2 place de Touraine, 78000 VERSAILLES ou de Saint Cloud, 1 rue royale, 92210 SAINT CLOUD.

Dans les deux cas, assurez-vous de disposer de votre numéro RPPS et d'un accès à votre adresse e-mail.

99BQ2200023 - Cahier Médicours - Professionnels de santé – Tous concernés, tous acteurs de l'Éducation Thérapeutique du Patient

Prérequis

Exercer en France une profession médicale ou paramédicale. Être au contact de patients atteints d'une ou plusieurs maladie(s) chronique(s).

La formation se déroulant en non présentiel non connecté, il est indispensable de disposer d'un appareil équipé d'un port USB (ordinateur équipé du navigateur Chrome ou Firefox, tablette ou smartphone Android ou iOS) mais pas nécessairement d'une connexion internet

Résumé et Objectifs

D'après J. – Ph. Assal « Mieux un malade connaît sa maladie, moins il la craint, et plus il est capable de la gérer correctement »

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) vise à rendre les personnes vivant avec une maladie chronique actrices et responsables de leur santé et de favoriser leur autonomie.

Actuellement en France et dans le monde entier, le vieillissement de la population et l'augmentation de l'espérance de vie sont les deux grands facteurs de la transition épidémiologique. Ces changements entraînent des répercussions sur une population impactée dorénavant de façon plus importante par la maladie chronique et les polyopathologies.

Plus de 15 millions de personnes, soit environ 20 % de la population française, souffrent désormais de maladies chroniques (chiffres 2012).

Cet état de fait a un retentissement sur la vie quotidienne des malades et de leur entourage. Les coûts engendrés sont considérables.

Notre système de santé doit s'adapter aux besoins de la population et évoluer. Les soins primaires se développent, le patient change de posture, devient acteur de sa santé et les professionnels de santé qui exercent en libéral sont les premiers concernés par cette évolution. Ils sont parfois démunis faces aux soins à apporter à ces patients toujours plus nombreux.

Le développement des actions, au plus près de la population, en matière d'éducation thérapeutique, est prioritaire pour les personnes souffrant d'une maladie chronique, et les professionnels de soins doivent être formés afin de permettre l'orientation et le suivi de ces patients qui ont besoin d'un apport éducatif pour continuer à vivre à leur domicile.

L'éducation thérapeutique pour être efficace doit s'inscrire dans une pluridisciplinarité c'est pourquoi cette action de DPC concerne l'ensemble des professionnels médicaux et paramédicaux.

Cette action de DPC a pour objectifs de permettre aux professionnels de santé de :

- Connaître le contexte d'instauration et d'évolution de l'éducation thérapeutique en France.
- Connaître les recommandations de l'HAS en matière d'éducation thérapeutique du patient.
- S'approprier une démarche d'éducation thérapeutique centrée sur le patient
- Proposer et mettre en œuvre une démarche d'éducation thérapeutique dans le cadre des soins primaires.
- Permettre aux professionnels de santé libéraux d'orienter et de suivre un patient avec des besoins en soins éducatifs.

Pour atteindre ces objectifs, l'action intègrera 5 modules de formation.

Certification professionnelle visée

Cette formation ne permet d'obtenir aucune certification professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Livraison au bénéficiaire d'un cahier documentaire comportant :

- Des éléments de cours
- Des espaces de prise de note
- Deux quizz

Ce cahier est accompagné d'une clé USB contenant :

- Des vidéos
- Un support powerpoint résumant les principaux points abordés
- Une bibliothèque de ressources documentaires

Chaque vidéo prend la forme d'une e-leçon conforme aux recommandations HAS.

La formation débute et se conclut par un test de positionnement conforme au modèle de Kirkpatrick

Conditions de validation et durée

Pour valider la formation, le participant doit avoir consacré minimum 9 heures à l'étude du cahier, avoir réalisé le quizz d'entrée et le quizz de sortie, et attester de ces éléments en remplissant une attestation sur l'honneur. Cependant, aucune note minimale au quizz n'est requise pour valider la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation est remise au participant

Dates

Les dates des prochaines sessions à retrouver sur le site de l'Agence DPC.

Elles sont susceptibles de modifications et sous réserve de 5 inscrits minimum à la session.

Tarif

Financement ANDPC: 570€/participant

Financement personnel / OPCO : 280€/participant

(TVA non applicable – article 261-4-4 du code général des impôts)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Schiller Advisory est engagé dans une démarche d'adaptation de ses formations aux publics en situation de handicap.

Si vous craignez que votre handicap pose problème dans l'utilisation de la plateforme, contactez notre équipe du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 ou notre référent handicap par mail à

handicap@schiller-advisory.com afin de déterminer les accommodements éventuels à mettre en place.

Si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre formation à votre handicap, nous vous redirigerons vers des interlocuteurs en mesure de vous proposer une formation adaptée

[Statistiques d'inscription 2021](#)

Formation non proposée en 2021

[Statistiques de satisfaction 2021](#)

Formation non proposée en 2021

[Inscription / Contacts](#)

Pour obtenir plus d'information ou vous inscrire, contactez notre équipe, disponible du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com.

Vous pouvez également vous inscrire dans nos locaux de Versailles, 2 place de Touraine, 78000 VERSAILLES ou de Saint Cloud, 1 rue royale, 92210 SAINT CLOUD.

Dans les deux cas, assurez-vous de disposer de votre numéro RPPS et d'un accès à votre adresse e-mail.

99BQ2200025 - Professionnels de santé – Tous concernés, tous engagés pour la promotion de la bientraitance

Prérequis

Etre un professionnel de santé en situation de soins et d'accompagnement auprès d'un public fragile et/ou vulnérable qui souhaite interroger sa pratique et la relation soignant soigné

La formation se déroulant en e-learning, il est indispensable de disposer d'un appareil connecté (ordinateur équipé du navigateur Chrome ou Firefox, tablette ou smartphone Android ou iOS) et d'une connexion internet

Résumé et objectifs

Promouvoir la bientraitance est un enjeu majeur de société et un défi pour les soins, l'actualité et la demande sociétale en attestent. Cependant, ce terme bientraitance est très inégalement retenu par les professionnels de soins tant la réalité du terrain et les diversités d'exercice sont nombreuses.

Réfléchir à la bientraitance dans les actions de soins, c'est renforcer un modèle de prise en charge et d'accompagnement des patients centré sur leurs besoins, leurs attentes et leurs préférences. En favorisant, la place centrale du patient dans le processus du soin, nous favorisons son implication et le rendons acteur de sa guérison et de son accompagnement. Cependant, s'il est difficile de définir la bientraitance, il est aisé d'identifier la maltraitance. C'est pourquoi, avant de questionner et d'orienter les pratiques soignantes, vers un objectif de bientraitance, il convient de définir d'abord la maltraitance. Même si l'identification de situations maltraitantes ainsi que leurs suivis ne sont pas toujours faciles à mener, éclaircir ce thème amène à réfléchir à comment faire autrement. Cette formation propose de permettre d'initier un travail de réflexion et d'orientation des pratiques auprès du patient en vous aidant à cerner plus précisément le concept de bientraitance à partir de plusieurs approches. Nous préciserons que la bientraitance est bien une quête de sens dans les pratiques et les relations de soin et non un perfectionnement de celles-ci. Se faisant, nous mettrons en lien ce concept avec des situations de soins et d'accompagnement que ce soit lors d'un soin d'hygiène ou lors d'une consultation. Enfin, la bientraitance n'étant le fruit que de professionnels de soins bien traités comme le montre la Revue de littérature « Qualité de vie au travail et qualité des soins de l'H.A.S ». Nous aborderons également le rôle et le pouvoir faire des politiques managériales au quotidien.

Objectifs pédagogiques

L'objectif global est d'être capable de réfléchir et d'orienter sa pratique autour de la bientraitance envers l'autre et envers soi-même, afin d'être en mesure de réaliser des soins et de prendre soin de chaque

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de

- Identifier les situations à risque de maltraitance
- Comprendre les mécanismes de la maltraitance
- Comprendre et identifier les situations de vulnérabilité
- Clarifier le concept de bientraitance au travers de différentes représentations
- Définir son positionnement professionnel dans une culture de bientraitance
- Identifier les éléments fondamentaux pour une relation bientraitante et bienveillante dans sa pratique professionnelle
- Analyser les situations professionnelles critiques et développer les attitudes appropriées permettant de les appréhender et d'y faire face.

Certification professionnelle visée

Cette formation ne permet d'obtenir aucune certification professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Accès pour la durée de la formation à une plateforme e-learning comprenant :

- Des vidéos
- Un support powerpoint résumant les principaux points abordés
- Une bibliothèque de ressources documentaires
- Deux modules de quizz

Chaque vidéo prend la forme d'une e-leçon conforme aux recommandations HAS.

La formation débute et se conclut par un test de positionnement conforme au modèle de Kirkpatrick

Conditions de validation et durée

Pour valider la formation, le participant doit avoir été connecté 9 heures minimum à la plateforme et avoir réalisé le quizz d'entrée et le quizz de sortie. Cependant, aucune note minimale au quizz n'est requise pour valider la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation est remise au participant

Accès illimité à la plateforme pendant toute la session de formation.
9h de connexion minimum pour valider la formation.

Dates

Les dates des prochaines sessions à retrouver sur le site de l'Agence DPC.

Elles sont susceptibles de modifications et sous réserve de 5 inscrits minimum à la session.

Tarif

Financement ANDPC: 630€/participant
Financement personnel / OPCO : 315€/participant

(TVA non applicable – article 261-4-4 du code général des impôts)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Schiller Advisory est engagé dans une démarche d'adaptation de ses formations aux publics en situation de handicap.

Si vous craignez que votre handicap pose problème dans l'utilisation de la plateforme, contactez notre équipe du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 ou notre référent handicap par mail à handicap@schiller-advisory.com afin de déterminer les accommodements éventuels à mettre en place.

Si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre formation à votre handicap, nous vous redirigerons vers des interlocuteurs en mesure de vous proposer une formation adaptée

Statistiques d'inscription 2021

Formation non proposée en 2021

Statistiques de satisfaction 2021

Formation non proposée en 2021

Inscription / Contacts

Pour obtenir plus d'information ou vous inscrire, contactez notre équipe, disponible du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com.

Vous pouvez également vous inscrire dans nos locaux de Versailles, 2 place de Touraine, 78000 VERSAILLES ou de Saint Cloud, 1 rue royale, 92210 SAINT CLOUD.

Dans les deux cas, assurez-vous de disposer de votre numéro RPPS et d'un accès à votre adresse e-mail.

99BQ2200026 - Cahier Médicours - Professionnels de santé – Tous concernés, tous engagés pour la promotion de la bientraitance

Prérequis

Etre un professionnel de santé en situation de soins et d'accompagnement auprès d'un public fragile et/ou vulnérable qui souhaite interroger sa pratique et la relation soignant soigné.

La formation se déroulant en non présentiel non connecté, il est indispensable de disposer d'un appareil équipé d'un port USB (ordinateur équipé du navigateur Chrome ou Firefox, tablette ou smartphone Android ou iOS) mais pas nécessairement d'une connexion internet

Résumé et Objectifs

Promouvoir la bientraitance est un enjeu majeur de société et un défi pour les soins, l'actualité et la demande sociétale en attestent. Cependant, ce terme bientraitance est très inégalement retenu par les professionnels de soins tant la réalité du terrain et les diversités d'exercice sont nombreuses.

Réfléchir à la bientraitance dans les actions de soins, c'est renforcer un modèle de prise en charge et d'accompagnement des patients centré sur leurs besoins, leurs attentes et leurs préférences. En favorisant, la place centrale du patient dans le processus du soin, nous favorisons son implication et le rendons acteur de sa guérison et de son accompagnement. Cependant, s'il est difficile de définir la bientraitance, il est aisé d'identifier la maltraitance. C'est pourquoi, avant de questionner et d'orienter les pratiques soignantes, vers un objectif de bientraitance, il convient de définir d'abord la maltraitance. Même si l'identification de situations maltraitantes ainsi que leurs suivis ne sont pas toujours faciles à mener, éclaircir ce thème amène à réfléchir à comment faire autrement. Cette formation propose de permettre d'initier un travail de réflexion et d'orientation des pratiques auprès du patient en vous aidant à cerner plus précisément le concept de bientraitance à partir de plusieurs approches. Nous précisons que la bientraitance est bien une quête de sens dans les pratiques et les relations de soin et non un perfectionnement de celles-ci. Se faisant, nous mettrons en lien ce concept avec des situations de soins et d'accompagnement que ce soit lors d'un soin d'hygiène ou lors d'une consultation. Enfin, la bientraitance n'étant le fruit que de professionnels de soins bien traités comme le montre la Revue de littérature « Qualité de vie au travail et qualité des soins de l'H.A.S ». Nous aborderons également le rôle et le pouvoir faire des politiques managériales au quotidien.

Objectifs pédagogiques

Document actualisé le 4 Juillet 2022

SCHILLER ADVISORY SAS – ODPC N° 99BQ

51 Boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT - Tel : 09 75 18 18 75 - Email :
contact@schiller-advisory.com Site internet : www.schiller-advisory.com

L'objectif global est d'être capable de réfléchir et d'orienter sa pratique autour de la bientraitance envers l'autre et envers soi-même, afin d'être en mesure de réaliser des soins et de prendre soin de chaque

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de

- Identifier les situations à risque de maltraitance
- Comprendre les mécanismes de la maltraitance
- Comprendre et identifier les situations de vulnérabilité
- Clarifier le concept de bientraitance au travers de différentes représentations
- Définir son positionnement professionnel dans une culture de bientraitance
- Identifier les éléments fondamentaux pour une relation bientraitante et bienveillante dans sa pratique professionnelle
- Analyser les situations professionnelles critiques et développer les attitudes appropriées permettant de les appréhender et d'y faire face.

Certification professionnelle visée

Cette formation ne permet d'obtenir aucune certification professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Livraison au bénéficiaire d'un cahier documentaire comportant :

- Des éléments de cours
- Des espaces de prise de note
- Deux quizz

Ce cahier est accompagné d'une clé USB contenant :

- Des vidéos
- Un support powerpoint résumant les principaux points abordés
- Une bibliothèque de ressources documentaires

Chaque vidéo prend la forme d'une e-leçon conforme aux recommandations HAS.

La formation débute et se conclut par un test de positionnement conforme au modèle de Kirkpatrick

Conditions de validation et durée

Pour valider la formation, le participant doit avoir consacré minimum 9 heures

à l'étude du cahier, avoir réalisé le quizz d'entrée et le quizz de sortie, et attester de ces éléments en remplissant une attestation sur l'honneur. Cependant, aucune note minimale au quizz n'est requise pour valider la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation est remise au participant

Dates

Les dates des prochaines sessions à retrouver sur le site de l'Agence DPC.

Elles sont susceptibles de modifications et sous réserve de 5 inscrits minimum à la session.

Tarif

Financement ANDPC: 630€/participant

Financement personnel / OPCO : 315€/participant

(TVA non applicable – article 261-4-4 du code général des impôts)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Schiller Advisory est engagé dans une démarche d'adaptation de ses formations aux publics en situation de handicap.

Si vous craignez que votre handicap pose problème dans l'utilisation de la plateforme, contactez notre équipe du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 ou notre référent handicap par mail à handicap@schiller-advisory.com afin de déterminer les accommodements éventuels à mettre en place.

Si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre formation à votre handicap, nous vous redirigerons vers des interlocuteurs en mesure de vous proposer une formation adaptée

Statistiques d'inscription 2021

Formation non proposée en 2021

Document actualisé le 4 Juillet 2022

SCHILLER ADVISORY SAS – ODPC N° 99BQ

51 Boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT - Tel : 09 75 18 18 75 - Email : contact@schiller-advisory.com Site internet : www.schiller-advisory.com

Statistiques de satisfaction 2021

Formation non proposée en 2021

Inscription / Contacts

Pour obtenir plus d'information ou vous inscrire, contactez notre équipe, disponible du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com.

Vous pouvez également vous inscrire dans nos locaux de Versailles, 2 place de Touraine, 78000 VERSAILLES ou de Saint Cloud, 1 rue royale, 92210 SAINT CLOUD.

Dans les deux cas, assurez-vous de disposer de votre numéro RPPS et d'un accès à votre adresse e-mail.

99BQ2200029 - Cancers VADS : Le rôle du Chirurgien-Dentiste

Prérequis

Cette action est destinée aux chirurgiens-dentistes dont le cursus universitaire initial du diplôme de chirurgien-dentiste prend peu en compte la cancérologie.

Cette action permettra donc à des praticiens expérimentés de mettre à jour leurs connaissances quant à ces prises en charge médicales qui ont considérablement évolué ces dernières années mais aussi à des confrères plus jeunes d'appréhender des problématiques peu évoquées dans leur cursus. Dans tous les cas, nous souhaitons que cette action permette aux chirurgiens-dentistes d'appréhender une prise en charge lourde et de connaître la manière dont les patients sont traités dans les structures hospitalières lorsqu'un diagnostic est posé.

La formation se déroulant en e-learning, il est indispensable de disposer d'un appareil connecté (ordinateur équipé du navigateur Chrome ou Firefox, tablette ou smartphone Android ou iOS) et d'une connexion internet

Résumé et objectifs

Les cancers de la cavité buccale sont un véritable problème de santé publique, de par leur incidence, la morbidité et la mortalité qui en découlent.

Les cancers de la lèvre, de la bouche et du pharynx, se situent au 8e rang des cancers avec près de 12000 nouveaux cas par an (soit 3,2 % de l'ensemble des nouveaux cas de cancers).

La majorité de ces cancers sont souvent diagnostiqués à un stade tardif, ce qui diminue fortement la chance de survie du patient, entraîne une chirurgie mutilante et une qualité de vie moindre.

Pourtant, en ce qui concerne les cancers de la lèvre, de la bouche voire ceux du pharynx, il apparaît logique que le chirurgien-dentiste puisse avoir un rôle précoce et déterminant : il procède naturellement à un examen clinique systématique de la cavité buccale quand il reçoit un patient en son cabinet pour une visite de routine ou un soin dentaire classique.

Un examen systématique dans le cadre d'une banale consultation dentaire est rapide, facile à réaliser et indolore. Il est efficace pour détecter la moindre lésion buccale, et permet un diagnostic précoce de cancer ou de lésion pré cancéreuse.

Encore faut-il que le chirurgien-dentiste intègre ce risque dans sa pratique et qu'il connaisse les signes cliniques qui devraient l'alerter.

Les chirurgiens-dentistes doivent absolument s'impliquer dans ce diagnostic précoce des lésions suspectes.

Dans notre système de santé, ce type de cancer est, la plupart du temps, pris en charge dans de services d'ORL. Les 2 spécialités que sont l'ORL et l'odontologie sont à la fois très proches en ce qui concerne les zones anatomiques d'intervention et très éloignées en ce qui concernent les connaissances des compétences respectives des praticiens qui les composent. Pourtant, ces professionnels, qui n'ont pas fait leurs études dans le même cursus, doivent se parler en amont mais aussi en aval du diagnostic puis durant et après le traitement. En effet, le chirurgien-dentiste a toute sa place dans la prise en charge de ces patients, surtout en cas de chimiothérapie et (ou) de radiothérapie mais aussi de chirurgie.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette formation DPC non présentielle a pour objectifs :

- De permettre aux chirurgiens-dentistes de comprendre le parcours de son patient présentant un cancer de la cavité buccale
- De diffuser les grands enjeux en ce qui concerne la prise en charge des cancers VADS
- De sensibiliser aux problématiques spécifiques aux cancers VADS des enfants et des AJA.
- De donner aux praticiens des notions de base de dermatologie buccale afin de leur permettre de différencier lésion suspecte et lésion bénigne ainsi que de pouvoir identifier des lésions pré cancéreuses, ce qui contribue à l'amélioration et l'harmonisation des pratiques.
- De permettre aux chirurgiens-dentistes de réévaluer leurs connaissances sur la sphère ORL, sa physiologie, les pathologies s'y développant mais aussi de comprendre les interactions entre leur activité et celle de leurs collègues ORL.
- De faire connaître aux chirurgiens-dentistes les spécificités du métier d'ORL, son domaine de compétence et les possibilités qu'une meilleure coopération pourrait leur offrir au quotidien.
- De développer tous les aspects et problématiques posés par la cancérologie des voies aérodigestives supérieures.

Certification professionnelle visée

Cette formation ne permet d'obtenir aucune certification professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Accès pour la durée de la formation à une plateforme e-learning comprenant :

- Des vidéos
- Un support powerpoint résumant les principaux points abordés
- Une bibliothèque de ressources documentaires
- Deux modules de quizz

Chaque vidéo prend la forme d'une e-leçon conforme aux recommandations HAS.

La formation débute et se conclut par un test de positionnement conforme au modèle de Kirkpatrick

Conditions de validation et durée

Pour valider la formation, le participant doit avoir été connecté 9 heures minimum à la plateforme et avoir réalisé le quizz d'entrée et le quizz de sortie. Cependant, aucune note minimale au quizz n'est requise pour valider la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation est remise au participant

Accès illimité à la plateforme pendant toute la session de formation.
9h de connexion minimum pour valider la formation.

Dates

Les dates des prochaines sessions à retrouver sur le site de l'Agence DPC.

Elles sont susceptibles de modifications et sous réserve de 5 inscrits minimum à la session.

Tarif

Financement ANDPC: 1030€/participant

Financement personnel / OPCO : 770€/participant

(TVA non applicable – article 261-4-4 du code général des impôts)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Schiller Advisory est engagé dans une démarche d'adaptation de ses formations aux publics en situation de handicap.

Si vous craignez que votre handicap pose problème dans l'utilisation de la plateforme, contactez notre équipe du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 ou notre référent handicap par mail à handicap@schiller-advisory.com afin de déterminer les accommodements éventuels à mettre en place.

Si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre formation à votre handicap, nous vous redirigerons vers des interlocuteurs en mesure de vous proposer une formation adaptée

Statistiques d'inscription 2021

Formation non proposée en 2021

Statistiques de satisfaction 2021

Formation non proposée en 2021

Inscription / Contacts

Pour obtenir plus d'information ou vous inscrire, contactez notre équipe, disponible du lundi au vendredi de 10h à 20h au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com.

Vous pouvez également vous inscrire dans nos locaux de Versailles, 2 place de Touraine, 78000 VERSAILLES ou de Saint Cloud, 1 rue royale, 92210 SAINT CLOUD.

Dans les deux cas, assurez-vous de disposer de votre numéro RPPS et d'un accès à votre adresse e-mail.

Document actualisé le 4 Juillet 2022

SCHILLER ADVISORY SAS – ODPC N° 99BQ

51 Boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - Tel : 09 75 18 18 75 - Email : contact@schiller-advisory.com Site internet : www.schiller-advisory.com

FINANCEMENT DES FORMATIONS

Les frais pédagogiques sont réglables au plus tard la veille du début de la formation, par chèque libellé à l'ordre de Schiller Advisory ou en espèces dans la limite de 1000 euros.

Ils sont remboursables à 100% en cas d'annulation avant la date de début de la formation. Après cette date, ils ne sont pas remboursables.

Selon votre situation d'exercice, certaines de nos formations peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale des frais pédagogiques par le FIPPL, l'OPCO EP, l'OPCO SANTE et/ou l'ANDPC.

Vous devez impérativement demander cette prise en charge avant de valider inscription à la formation. Pour vous assister dans les démarches de demande de prise en charge auprès de ces financeurs, notre équipe est disponible du lundi au vendredi de 10h à 18h au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU 01/01/2022

Informations générales

SCHILLER ADVISORY est un organisme de formation privé ayant déclaré son activité de prestataire de formation professionnelle auprès de la préfecture de la région ILE-DE-FRANCE (numéro de déclaration d'activité : 11922346492), constitué sous la forme d'une société par actions simplifiée au capital de 8000 euros, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 844644492, dont le siège social se situe 51 boulevard Jean Jaures 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, représentée par son président, la SAS A4GA – AMPHORE G ADVISORY dont le siège social se situe 51 boulevard Jean Jaures 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Document actualisé le 4 Juillet 2022

SCHILLER ADVISORY SAS – ODPC N° 99BQ

51 Boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - Tel : 09 75 18 18 75 - Email : contact@schiller-advisory.com Site internet : www.schiller-advisory.com

Les prestations de formation proposées par notre organisme sont des formations dont l'objectif est professionnel, régies par les dispositions du Livre III de la sixième partie du Code du Travail.

Nos tarifs sont publiés TTC et affichés dans chacune des fiches formation présente sur notre site internet dans l'onglet.

Le règlement intérieur applicable aux bénéficiaires est disponible sur notre site internet.

Le contenu de la formation et ses objectifs sont définis sur l'offre de formation qui vous est soumise avant toute validation de votre inscription, soit sur le programme de formation transmis directement par le centre par mail, soit sur les sites présentant les formations, dont celui de l'agence DPC (agencedpc.fr). Pour les heures de formation se déroulant à distance mais en présence d'un formateur (classe virtuelle), ledit formateur dispose de l'expérience nécessaire pour la dispense de celle-ci, et procède à l'analyse des évaluations des apprenants pour : établir leur évaluation d'évaluation des acquis afin de déterminer l'atteinte des objectifs.

Pour les formations se réalisant à distance, une assistance technique est disponible sur l'un des supports ci-dessous :

- Assistance gratuite par téléphone au 09 75 18 18 75 du Lundi au Vendredi de 10h à 18h
- Support par email à l'adresse assistance@schiller-advisory.com

Les activités pédagogiques à réaliser sur la plateforme en classe virtuelle, les durées moyennes de réalisation, la période de réalisation et les modalités d'évaluation sont définies comme suit :

- Activités pédagogiques : Vos modules, leçons et exercices vous seront proposés via votre accès à votre classe virtuelle.
- Durée moyenne de réalisation : Pour les formations à distance la formation est dispensée et son temps est calculé par notre centre en fonction des objectifs à atteindre.
- Période de réalisation : la période de réalisation de votre formation est définie par le temps de la session à laquelle vous participerez. Elle ne saurait être prolongée en aucun cas.
- Modalités d'évaluation : Tout au long de votre parcours de formation, vous serez invités à réaliser des QCM. En fin de formation un questionnaire de satisfaction a chaud vous sera transmis par le formateur afin de recueillir

vos impressions, vous serez également sollicité dans les 3 mois suivant votre formation afin de remplir un questionnaire à froid pour que nous puissions connaître l'impact de cette formation.

Les informations contractuelles sont toujours données en langue française.

Toute inscription à une formation déclenche l'envoi d'un Document de Contractualisation à retourner signé.

Tous nos prix sont indiqués toutes taxes comprises.

Si les frais pédagogiques sont réglés intégralement par les financeurs publics, mutualistes ou paritaires de la formation professionnelle, le paiement est à effectuer par ce financeur à l'ordre de SCHILLER ADVISORY à la réception de facture, après exécution de la prestation

Si le bénéficiaire de la formation souhaite la régler sur fonds personnel ou s'il existe un reste à charge pour le bénéficiaire de la formation après financement par un financeur public, mutualiste ou paritaire

Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, SCHILLER ADVISORY pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- si une annulation intervient avant le début de la prestation est remboursé en totalité de l'éventuel montant déjà réglé
- si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à SCHILLER ADVISORY à titre d'indemnité forfaitaire.

Convocation et attestation de présence

Une convocation indiquant le lien de la plateforme de formation et les dispositions de la formation est adressée au client.

Une attestation de présence, établie en conformité avec les journaux de connexion de la plateforme est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation.

Renonciation

Le fait, pour SCHILLER ADVISORY de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Confidentialité

SCHILLER ADVISORY et le bénéficiaire de la formation s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et les documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économique, technique, commerciale, etc.), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre SCHILLER ADVISORY, les bénéficiaires et les financeurs.

Attribution de compétence

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nanterre quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de SCHILLER ADVISORY qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Document actualisé le 4 Juillet 2022

SCHILLER ADVISORY SAS – ODPC N° 99BQ

51 Boulevard Jean Jaurès – 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT - Tel : 09 75 18 18 75 - Email :
contact@schiller-advisory.com Site internet : www.schiller-advisory.com

Les informations suivantes vous sont communiquées afin que vous puissiez prendre connaissance des engagements en matière de protection des données à caractère personnel de la société SCHILLER ADVISORY SAS, 51 Bd Jean Jaurès, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT qui agit en tant que responsable du traitement pour les traitements de données à caractère personnel évoqués dans le présent document.

La société SCHILLER ADVISORY SAS s'est engagée dans une politique de respect et de maintien de normes élevées en matière de déontologie et notamment de protection des données à caractère personnel.

Sur les sites schiller-advisory.com et vrformation.fr la société SCHILLER ADVISORY SAS met en œuvre des traitements de données à caractère personnel en tant que responsable du traitement. L'identité et les coordonnées de la société SCHILLER ADVISORY SAS sont précisées en bas de page du site internet schiller-advisory.com.

La présente politique de protection des données personnelles a pour objectif de vous informer sur la manière dont ces données sont traitées par la société SCHILLER ADVISORY SAS et sur l'étendue de vos droits.

Elle pourra être amenée à évoluer en fonction du contexte légal et réglementaire applicable.

Nous vous invitons à en conserver une copie pour vos archives personnelles.

Les principes applicables aux données personnelles

La société SCHILLER ADVISORY SAS s'attache au respect des principes suivants dans le cadre de la collecte et l'exploitation des données personnelles.

1- Une utilisation légitime et proportionnée de vos données

Les données personnelles sont collectées, en permanence, par la société SCHILLER ADVISORY SAS pour des finalités déterminées, explicites et légitimes. Les données personnelles collectées par la société SCHILLER ADVISORY SAS ne peuvent être utilisées ultérieurement de manière incompatible avec les finalités initiales pour lesquelles elles ont été collectées.

Pour chaque traitement, la société SCHILLER ADVISORY SAS s'engage à ne collecter et traiter que des données strictement nécessaires à l'objectif poursuivi.

2- Une collecte loyale et transparente

Dans un souci de loyauté et de transparence vis-à-vis des utilisateurs de ses sites la société SCHILLER ADVISORY SAS prend soin d'informer les personnes concernées de chaque traitement qu'elle met en œuvre par des mentions d'information.

Ces données sont collectées loyalement ; aucune collecte n'est effectuée à l'insu des personnes concernées et sans qu'elles en soient informées.

3- Pertinence adéquation et minimisation des données collectées

Les données personnelles collectées sont strictement nécessaires à l'objectif poursuivi par la collecte. La société SCHILLER ADVISORY SAS s'attache à minimiser les données collectées et à les tenir exactes.

Les données personnelles collectées sont mises à jour régulièrement et stockées par la société SCHILLER ADVISORY SAS dans des bases de données sécurisées hébergées aux Etats-Unis d'Amérique par la société AWS, Inc.

4- Une protection des données personnelles dès la conception et par défaut

La société SCHILLER ADVISORY SAS a adopté des politiques et process internes et met en œuvre des mesures qui respectent les principes de protection des données personnelles dès la conception et de protection des données personnelles par défaut.

Ainsi, lors de l'élaboration, de la conception, de la sélection et de l'utilisation d'applications, de services et de produits qui reposent sur le traitement de données personnelles la société SCHILLER ADVISORY SAS prend en compte le droit à la protection des données personnelles ou s'assure auprès de leurs éditeurs qu'elles répondent aux prescriptions légales et permettent d'assurer la protection des données qui y seront traitées.

A ce titre, par exemple la société SCHILLER ADVISORY SAS procède à de la pseudonymisation et à des techniques de chiffrement des données personnelles dès que cela est possible ou nécessaire.

Le traitement de vos données

1- Bases légales et finalités des traitements

La société SCHILLER ADVISORY SAS met en œuvre différents traitements dont les bases légales sont les suivantes : l'exécution contractuelle, votre consentement, ses obligations légales et réglementaires, son intérêt légitime.

Les finalités associées à chaque base légale sont listées ci-dessous :

1. **En se fondant sur l'exécution des mesures précontractuelles prises à votre demande et/ou sur l'exécution du contrat que vous avez souscrit, nous mettons en œuvre des traitements poursuivant les finalités suivantes :**

1. la gestion de votre inscription aux formations proposées par la société SCHILLER ADVISORY SAS
2. la gestion de notre relation avec vous, en tant qu'utilisateurs du site Internet www.vrformation.fr en ce incluant notamment :
 - la création d'un compte personnel sur le site ;
 - l'utilisation du site et des services qu'il propose ;

- la gestion des communications et le suivi des échanges avec les utilisateurs.
- 2. **En se fondant sur votre consentement, nous mettons en œuvre des traitements poursuivant les finalités suivantes :**
 - 1. l'envoi de communications portant sur des promotions et des offres personnalisées ou non, par voie postale ou électronique, y compris par notifications mobiles ;
- 3. **En se fondant sur le respect de nos obligations légales et réglementaires, nous mettons en œuvre des traitements poursuivant les finalités suivantes :**
 - 1. la gestion des réponses aux demandes officielles d'autorités publiques ou judiciaires habilitées à cet effet ;
 - 2. le respect de la réglementation applicable à notre activité ;
 - 3. la conservation des factures et autre documents obligatoires relatifs aux transactions conformément à nos obligations ;
 - 4. la gestion des demandes d'exercice de droits.
- 4. **En se fondant sur nos intérêts légitimes, nous mettons en œuvre des traitements poursuivant les finalités sont les suivantes :**
 - 1. la gestion de vos demandes d'information et réclamations ;
 - 2. la prévention et la lutte contre la fraude, en ce incluant également la gestion des conséquences de cette fraude ;
 - 3. l'établissement de tout moyen de preuve nécessaire à la défense de nos droits ;
 - 4. la réalisation de statistiques et analyses dans le but d'améliorer nos offres et services ;
 - 5. la gestion des technologies de suivi non soumises à consentement ;
 - 6. la conservation des traces informatiques pour détecter de manière préventive les incidents de sécurité.

Les finalités poursuivies sur le fondement de nos intérêts légitimes le sont dans le respect de vos droits et libertés.

Si la société SCHILLER ADVISORY SAS est amenée à traiter vos données pour des finalités autres que celles listées dans le paragraphe ci-avant, nous vous en informerons, et procéderons à toutes démarches complémentaires éventuellement nécessaires.

La société SCHILLER ADVISORY SAS s'engage vis-à-vis des utilisateurs de ses sites à ne collecter et à ne traiter que les données nécessaires à ses activités.

Cependant, certaines données traitées par la société SCHILLER ADVISORY SAS

sont collectées de manière indirecte à partir des sources tierces telles que des organismes de prévention de la fraude ou des fournisseurs de données ;
Les personnes concernées par les traitements que réalise la société SCHILLER ADVISORY SAS sont :

- les clients et prospects de la société SCHILLER ADVISORY SAS ;
- tout utilisateur des sites vrformation.fr ou schiller-advisory.com.

Destinataires des données

Pour atteindre les finalités décrites ci-dessus et dans les limites nécessaires à la poursuite de ces finalités, les données collectées par la société SCHILLER ADVISORY SAS peuvent être transmises à tout ou partie des destinataires suivants :

- les services internes de la société SCHILLER ADVISORY SAS habilités pour gérer notre relation avec vous (toutes les personnes en charge de la passation, de la gestion et de l'exécution des contrats notamment) ;
- les personnes chargées du service marketing, du service commercial, des services chargés de traiter la relation client, les réclamations, la prospection, les services administratifs, les services informatiques ainsi que leurs responsables hiérarchiques ;
- nos prestataires et sous-traitants (notamment les prestataires informatiques, prestataires intervenant comme tiers sécurisé dans le secteur de la publicité) ;
- les avocats, auxiliaires de justice et officiers ministériels, les autorités administratives ou judiciaires saisies d'un litige le cas échéant, dans le cadre du respect des obligations légales incombant à la société SCHILLER ADVISORY SAS ou pour permettre à la société SCHILLER ADVISORY SAS d'assurer la défense de ses droits et intérêts ;
- les services chargés du contrôle tels que les commissaires aux comptes et les auditeurs ainsi que les services chargés du contrôle interne.

Durées de conservation des données

La société SCHILLER ADVISORY SAS conserve les données à caractère personnel qu'elle collecte uniquement pendant la durée nécessaire aux finalités du traitement et en accord avec la législation applicable.

Les données collectées par la société SCHILLER ADVISORY SAS seront, ainsi, généralement pour une durée maximale de 10 ans courant de votre dernière interaction avec la société SCHILLER ADVISORY SAS, augmentée du délai de la prescription légale.

Sécurité de vos données

La société SCHILLER ADVISORY SAS accorde une importance particulière à la sécurité de vos données personnelles.

Elle a mis en place des mesures techniques et organisationnelles adaptées au degré de sensibilité des données personnelles, en vue d'assurer l'intégrité et à la confidentialité les données et de les protéger contre toute intrusion malveillante, toute perte, altération ou divulgation à des tiers non autorisés.

Ainsi, elle s'engage à prendre les mesures de sécurité physiques, techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger ses activités et préserver la sécurité des données personnelles de ses utilisateurs, contre tout accès, modification, déformation, divulgation, destruction ou accès non autorisés des données personnelles qu'elle détient.

Néanmoins, la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles reposent sur les bonnes pratiques de chacun, ainsi vous êtes invité à rester vigilant sur la question.

Conformément à ses engagements, la société SCHILLER ADVISORY SAS choisit ses sous-traitants et prestataires avec soin et leur impose :

- un niveau de protection des données personnelles équivalent aux siens ;
- une utilisation des données personnelles ou des informations uniquement pour assurer la gestion des services qu'ils doivent fournir ;
- un respect strict de la législation et de la réglementation applicable en matière de confidentialité et de données personnelles ;
- la mise en œuvre de toutes les mesures adéquates pour assurer la protection des données personnelles qu'ils peuvent être amenés à traiter ;
- la définition des mesures techniques, organisationnelles nécessaires pour assurer la sécurité.

La société SCHILLER ADVISORY SAS conclut avec ses sous-traitants, conformément aux obligations légales, des contrats définissant précisément les conditions et modalités de traitement des données personnelles.

Transfert de données en dehors de l'Union européenne

Les différentes catégories de données collectées et traitées sont être transmises à des sociétés prestataires situées dans des pays hors de l'Union Européenne tels que AWS, Inc. située aux Etats-Unis d'Amérique.

Ces transferts de données sont encadrés par une convention de flux transfrontières établie conformément aux clauses contractuelles types de responsable du traitement à sous-traitant émises par la Commission européenne et actuellement en vigueur.

Vos droits et leurs modalités d'exercice

Vous bénéficiez des droits suivants liés aux données vous concernant :

- droit d'accès ;
- droit de rectification ;
- droit d'effacement (sauf si elles sont nécessaires à l'exécution des services, ou qu'elles sont nécessaires à la société SCHILLER ADVISORY SAS pour respecter ses obligations légales ou constater ou exercer ses droits) ;
- droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès, et ce auprès d'un tiers de confiance, certifié et chargé de faire respecter votre volonté, conformément aux exigences du cadre juridique applicable.
- droit d'obtenir la limitation d'un traitement ;
- droit à la portabilité des données fournies ;
- droit d'opposition.

Le droit d'opposition

Vous pouvez demander à exercer votre droit d'opposition à un traitement de données personnelles vous concernant pour des raisons tenant à votre situation particulière lorsque le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de la société SCHILLER ADVISORY SAS.

En cas d'exercice d'un tel droit d'opposition, la société SCHILLER ADVISORY SAS cessera le traitement sauf lorsqu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts, droits et libertés ou pour la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice.

Vous pouvez également vous opposer à tout traitement lié à la prospection sans qu'il soit nécessaire d'invoquer des raisons tenant à votre situation particulière.

L'exercice de vos droits

La communication de directives spécifiques post-mortem et l'exercice de vos droits s'effectuent par courrier électronique à l'adresse dpo@schiller-advisory.com ou par courrier postal au Délégué à la protection des données personnelles de Schiller Advisory SAS, à l'adresse 2 place de Touraine, 78000 Versailles, France précisant les informations permettant d'établir votre identité.

Le retrait du consentement

Vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment, pour les cas où celui-ci vous aurait été demandé par courrier postal au Délégué à la protection des données personnelles de Schiller Advisory SAS, à l'adresse 2 place de Touraine, 78000 Versailles, France précisant les informations permettant d'établir votre identité.

L'introduction d'une réclamation

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés par courrier postal à l'adresse 3 place de Fontenoy - TSA 80715 – 75334 Paris CEDEX 07

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- De fumer dans les locaux de l'organisme ;
- D'introduire des boissons alcoolisées ou des produits stupéfiants dans les locaux de l'organisme ; de se présenter aux formations en état d'ébriété ou sous l'empire de produits stupéfiants ;
- De partager ou modifier les supports de formation ;

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de

l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 6 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise.

Article 7:

Un exemplaire du présent règlement est tenu à disposition de chaque stagiaire (avant toute inscription définitive) ou remis au stagiaire (avant toute inscription définitive) dans le cadre d'un contrat de formation professionnelle.

INFORMATIONS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Schiller Advisory est engagé dans une démarche d'adaptation de ses formations aux publics en situation de handicap.

Si vous craignez que votre handicap pose problème dans l'utilisation de la plateforme, contactez notre équipe du lundi au vendredi de 10h à 18h au

09.75.18.18.75 ou notre référent handicap par mail à handicap@schiller-advisory.com afin de déterminer les accommodements éventuels à mettre en place.

Si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre formation à votre handicap, nous vous redirigerons vers des interlocuteurs en mesure de vous proposer une formation adaptée

PROCEDURE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de problème, vous pouvez contacter notre service client au 09.75.18.18.75 et par mail sur contact@schiller-advisory.com.

Pour nous adresser formellement une réclamation, envoyez-nous un mail à reclamation@schiller-advisory.com

Nous accuserons réception de votre réclamation sous 48h ouvrée et y répondrons dans un délai de 15 jours maximum.

Si notre réponse ne vous satisfait pas, vous pourrez saisir le médiateur de l'organisme par courrier à l'adresse « Madame le médiateur de l'ODPC 99BQ – SCHILLER ADVISORY SAS – 2 Place de Touraine – 78000 VERSAILLES ».

Il accusera réception de votre demande de médiation sous 7j ouvrés et la traitera dans un délai de 2 mois maximum.